

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 29, 2024

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 4:15 p.m. [ET] to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 29, 30, 35, 36, 43 and 44 of Part 4, and in Subdivisions B and C of Division 34 of Part 4 of Bill C-69, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 16, 2024.

Senator Mobina S. B. Jaffer (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I'm Mobina Jaffer, senator from British Columbia and chair of this committee. I invite my colleagues to introduce themselves, starting on my left with the deputy chair.

Senator Batters: Senator Denise Batters from Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Dalphond: Pierre Dalphond from Quebec.

[*English*]

Senator Prosper: Senator P. J. Prosper, Nova Scotia, Mi'kma'ki territory.

Senator Simons: Senator Paula Simons, Alberta. I come from Treaty 6 territory.

Senator Cotter: Brent Cotter, senator for Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Clement: Bernadette Clement from Ontario.

[*English*]

Senator Tannas: Scott Tannas, Alberta.

The Chair: Welcome, minister, to this committee. It's probably one of my last committees so it's nice that we have two Ugandans here today: the minister and myself.

Before we begin, I would like to ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 29 mai 2024

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 15 (HE), avec vidéoconférence, pour examiner la teneur des éléments des sections 29, 30, 35, 36, 43 et 44 de la partie 4, et des sous-sections B et C de la section 34 de la partie 4 du projet de loi C-69, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024.

La sénatrice Mobina S. B. Jaffer (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Je m'appelle Mobina Jaffer et je suis sénatrice de la Colombie-Britannique et présidente de ce comité. J'invite mes collègues à se présenter, en commençant par la vice-présidente, à ma gauche.

La sénatrice Batters : Sénatrice Denise Batters, de la Saskatchewan.

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : Pierre Dalphond, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Prosper : Sénateur P. J. Prosper, de la Nouvelle-Écosse, territoire mi'kma'ki.

La sénatrice Simons : Sénatrice Paula Simons, de l'Alberta. Je viens du territoire visé par le Traité n° 6.

Le sénateur Cotter : Brent Cotter, sénateur de la Saskatchewan.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

La présidente : Bienvenue à notre comité, monsieur le ministre. C'est probablement une de mes dernières séances, alors c'est bien de voir deux Ougandais présents ici aujourd'hui : le ministre et moi-même.

Avant de commencer, je demanderais à tous les sénateurs et aux personnes présentes dans la salle de bien vouloir consulter les fiches disposées sur la table. Vous y trouverez les consignes à suivre pour prévenir tout incident de rétroaction acoustique.

Please take note of the following preventative measures in place to protect the health and safety of all participants, including the interpreters. If possible, ensure that you are seated in a manner that increases the distance between microphones. Only use a black approved earpiece, the former grey earpieces must no longer be used. Keep your earpieces away from the microphone at all times. When you're not using your earpiece, please place it face down on the sticker placed on the table for this purpose.

Senators and witnesses, thank you for your cooperation.

Senators, as you are aware, we are meeting to continue our study of the subject matter of those elements contained in Divisions 29, 30, 35, 36, 43 and 44 of Part 4 and in Subdivisions B and C of Division 34 of Part 4 of Bill C-69, an act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 16, 2024.

For our first panel, I'm pleased to welcome the Honourable Arif Virani, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada. It's a real pleasure to welcome you again, minister, to this committee. The minister is joined by officials from the Department of Justice Canada: Shalene Curtis-Micallef, Deputy Minister and Deputy Attorney General of Canada; Sandro Giammaria, Counsel, Criminal Law Policy Section; Anna Dekker, Senior Counsel and Deputy Director, Judicial Affairs Section; Erin Cassidy, Counsel, Criminal Law Policy Section; Kenyatta Hawthorne, Counsel, Criminal Law Policy Section; Daniel Bourgeois, Senior General Counsel, Tax Law Services Portfolio; Joanna Wells, Counsel, Criminal Law Policy Section; and Marie-Josée Poirier, Counsel, Judicial Affairs Section. Welcome to all of you as well. It's a pleasure to have you.

Senators, may I respectfully ask that you leave your questions for the officials for the second round? If you can, just direct your questions to the minister for this round because time is always limited.

Minister Virani, we will begin with your opening remarks. The floor is yours for 10 minutes when you're ready. Welcome, minister.

Hon. Arif Virani, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada: What a distinct honour it is not only to be back at this committee but also to have you in the position of chair. I want to acknowledge your 20-plus years of service to this fine institution and wish you a terrific and a well-deserved retirement. Thank you for all of your contributions to this country. It is an honour to be speaking to a fellow Ugandan in that role.

Veillez prendre note des précautions suivantes destinées à protéger la santé et la sécurité de tous les participants, dont les interprètes. Assoyez-vous de manière à garder la plus grande distance entre les microphones. Servez-vous uniquement d'une oreillette noire approuvée, les anciennes de couleur grise étant désormais proscrites. Gardez-la loin du microphone en tout temps. Lorsque vous ne vous en servez pas, déposez-la face vers le bas sur l'autocollant placé sur la table à cette fin.

Chers collègues, mesdames et messieurs les témoins, je vous remercie de votre collaboration.

Chers collègues, comme vous le savez, nous nous réunissons pour poursuivre notre étude de la teneur des éléments des sections 29, 30, 35, 36, 43 et 44 de la partie 4 et des sous-sections B et C de la section 34 de la partie 4 du projet de loi C-69, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024.

Comme premier groupe de témoins, j'ai le plaisir d'accueillir l'honorable Arif Virani, c.p., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada. C'est un réel plaisir de vous accueillir à nouveau, monsieur le ministre. Vous êtes accompagné de fonctionnaires du ministère de la Justice du Canada : Me Shalene Curtis-Micallef, sous-ministre et sous-procureure générale du Canada; Me Sandro Giammaria, avocat, Section de la politique en matière de droit pénal; Me Anna Dekker, avocate-conseil et directrice adjointe, Section des affaires judiciaires; Me Erin Cassidy, avocate, Section de la politique en matière de droit pénal; Me Kenyatta Hawthorne, avocat, Section de la politique en matière de droit pénal; Me Daniel Bourgeois, avocat général principal, Portefeuille des services du droit fiscal; Me Joanna Wells, avocate, Section de la politique en matière de droit pénal; et Me Marie-Josée Poirier, conseillère juridique, Section des affaires judiciaires. Bienvenue à vous tous et toutes également. C'est un plaisir de vous recevoir.

Chers collègues, puis-je vous demander respectueusement de réserver vos questions aux fonctionnaires pour le deuxième tour? Pour ce premier tour si vous le pouvez, veuillez adresser vos questions au ministre, car le temps est toujours limité.

Monsieur le ministre Virani, nous allons commencer par votre déclaration préliminaire. Vous avez la parole pour 10 minutes dès que vous êtes prêt. Bienvenue, monsieur le ministre.

L'hon. Arif Virani, c.p., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada : C'est un insigne honneur non seulement de comparaître à nouveau devant ce comité, mais aussi de vous avoir à la présidence. Je tiens à souligner que vous avez consacré plus de 20 années à cette éminente institution et à vous souhaiter une retraite aussi formidable que bien méritée. Merci de tout ce que vous avez fait pour notre pays. C'est un honneur pour moi de m'adresser à une compatriote ougandaise occupant ce fauteuil.

I am here to address the issues that relate to justice matters within the Budget Implementation Act and specifically to talk about the swift and strong action we are taking to combat auto theft.

Our initiatives are especially focused on thefts involving violence or links to organized crime as well as addressing money laundering.

[*Translation*]

I also plan to outline certain changes in the use of judicial resources and some measures to support a fair and accessible tax justice system for everyone.

[*English*]

We know presently that a vehicle is stolen every five minutes in Canada. It is clear that auto theft poses a significant challenge to our communities.

Our government is committed to taking action to keep people in Canada and their property safe. This is why we have included a number of important measures in the Budget Implementation Act that will effectively combat auto theft. We know the profits from auto theft are being used to fund organized crime, including human trafficking and drugs and weapons trafficking.

Over the past few months, the government has heard the concerns and challenges identified by provinces and territories, law enforcement and the automotive and insurance industries.

This is precisely why we convened the National Summit on Combatting Auto Theft in February of this year. Our commitments to address auto theft are reflected in our recently released National Action Plan on Combatting Auto Theft, which builds on this important work.

[*Translation*]

While the Criminal Code already contains strong measures to combat vehicle theft, more can be done. As a result, the government is proposing legislative changes that would give law enforcement and prosecutors additional tools designed to combat violent vehicle theft and the complex criminal networks often involved in vehicle theft.

[*English*]

The proposed amendments include five measures:

First, two new indictable offences targeting auto theft and its links to violence and organized crime, punishable by a maximum of 14 years imprisonment.

Je suis ici pour parler des questions qui se rapportent à la justice dans la Loi d'exécution du budget et, plus précisément, des mesures rapides et énergiques que nous prenons pour lutter contre le vol de véhicules.

Nos initiatives portent en particulier sur les vols qui sont commis avec violence ou qui sont liés au crime organisé, ainsi que sur le blanchiment d'argent.

[*Français*]

J'ai également l'intention de souligner certains changements liés à l'utilisation des ressources judiciaires et des mesures visant à soutenir un système de justice fiscal équitable et accessible à tous et à toutes.

[*Traduction*]

Nous savons qu'un véhicule est volé toutes les cinq minutes au Canada. C'est clairement un problème majeur pour nos collectivités.

Le gouvernement est déterminé à agir pour assurer la sécurité des Canadiens et de leurs biens. C'est pourquoi nous incluons dans la Loi d'exécution du budget un certain nombre de mesures propres à lutter efficacement contre le vol de véhicules. Nous savons que les profits qui en découlent servent à financer le crime organisé, notamment la traite des personnes, le trafic de drogues et le trafic d'armes.

Au cours des derniers mois, le gouvernement a entendu les doléances et les problèmes soulevés par les provinces et les territoires, les forces de l'ordre et les secteurs de l'automobile et de l'assurance.

C'est pourquoi nous avons convoqué en février dernier le Sommet national pour lutter contre le vol de véhicules. Nos engagements à cette fin figurent dans le Plan d'action national de lutte contre le vol de véhicules, que nous avons rendu public récemment et qui s'appuie sur cet important travail.

[*Français*]

Bien que le Code criminel contienne déjà des mesures robustes pour lutter contre le vol de véhicules, il est possible d'en faire plus. C'est pourquoi le gouvernement propose des modifications législatives qui fourniraient aux forces de l'ordre et aux procureurs des outils supplémentaires conçus pour lutter contre les vols de véhicules violents et contre les réseaux criminels complexes souvent impliqués dans le vol de véhicules.

[*Traduction*]

Les modifications proposées comprennent cinq mesures :

Premièrement, deux nouveaux actes criminels visant le vol de véhicules et ses liens avec la violence et le crime organisé, passibles d'un emprisonnement maximal de 14 ans.

Second, two new offences for possession or distribution of a device suitable for committing auto theft with maximum penalties of 10 years imprisonment.

Third, an offence for laundering the proceeds of crime for the benefit of a criminal organization punishable by a maximum of 14 years imprisonment.

Fourth, a new aggravating factor at the sentencing, which would be applied to an adult offender who involves a young person in the commission of the crime.

Fifth, provisions that make making wiretap warrants and DNA orders available to investigate these proposed offences.

[*Translation*]

These changes will help law enforcement investigate and arrest the people involved in violent vehicle theft and look at their ties to complex criminal networks.

[*English*]

They will give our police a better chance to intervene before thefts take place, based on preparatory conduct like possessing and distributing technologies that facilitate auto theft.

[*Translation*]

The measures would also provide clear direction for the courts to impose harsher penalties for vehicle theft where appropriate and protect young people by preventing organized crime groups from using them to commit vehicle theft and other crimes.

[*English*]

These amendments will hit organized crime where it will hurt, by going after the money it makes through auto theft. They do so through establishing the offence of laundering the proceeds of crime for the benefit of a criminal organization. This would include the proceeds of crime from auto thefts.

[*Translation*]

This new money laundering offence is one of many legislative measures announced by the government in Budget 2024 to combat money laundering, terrorist financing and sanctions evasion. The government has also introduced amendments to the Criminal Code and the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act.

Deuxièmement, deux nouvelles infractions pour possession ou distribution d'un dispositif permettant de commettre un vol de véhicule, passibles d'un emprisonnement maximal de 10 ans.

Troisièmement, une infraction de recyclage des produits de la criminalité au profit d'une organisation criminelle, passible d'un emprisonnement maximal de 14 ans.

Quatrièmement, une nouvelle circonstance aggravante applicable à la détermination de la peine lorsqu'un contrevenant adulte amène une jeune personne à prendre part à la perpétration du crime.

Cinquièmement, des dispositions visant à rendre les mandats d'écoute électronique et les ordonnances de prélèvement génétique applicables au vol de véhicules.

[*Français*]

Ces modifications aideront les forces de l'ordre à enquêter et à arrêter les personnes impliquées dans des vols violents de véhicules et à examiner leurs liens avec les réseaux criminels complexes.

[*Traduction*]

Nos policiers auront ainsi une meilleure chance d'intervenir avant que des vols ne soient commis, en décelant des préparatifs comme la possession et la distribution de dispositifs technologiques qui facilitent le vol de véhicules.

[*Français*]

Les mesures fourniraient également aux tribunaux une direction claire pour imposer des sanctions plus sévères pour le vol de véhicules lorsque c'est approprié et protégeraient les jeunes pour éviter qu'ils soient utilisés par des groupes criminels organisés pour commettre des vols de véhicules et d'autres crimes.

[*Traduction*]

Ces modifications vont frapper le crime organisé là où cela fait mal, en s'en prenant à l'argent que lui rapporte le vol de véhicules. Elles établissent en effet l'infraction de recyclage des produits de la criminalité au profit d'une organisation criminelle. Ces produits comprennent ceux provenant du vol de véhicules.

[*Français*]

Cette nouvelle infraction de recyclage des produits de la criminalité est l'une des nombreuses mesures législatives annoncées par le gouvernement dans le budget de 2024 pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le contournement des sanctions. Le gouvernement a également apporté des modifications au Code criminel et à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

[English]

The proposed Criminal Code reforms in the Budget Implementation Act include:

First, a new order to keep an account open or active for a limited period of time available to law enforcement based on prior judicial authorization to support the investigation of a criminal offence. This measure would support criminal investigations by preventing a financial services provider from closing an account suspected of being linked to criminal activity for a limited period of time to prevent the loss of evidence.

Secondly, a new production order available to law enforcement based on prior judicial authorization that would require a person to produce specified documents or data on pre-established dates over the duration of the order. This measure would support criminal investigations by providing for the timely production of recent and relevant documents or data on predetermined dates.

These supplement changes made in Bill C-59 will also make it easier to investigate and prosecute cases of money laundering. Bill C-59 is the government's Fall Economic Statement. That would include touching on things such as third parties and accounts that have digital assets.

[Translation]

These measures reflect the views expressed by the stakeholders during the consultations on strengthening Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime held in summer 2023. Many stakeholders told the government that new investigative tools were needed to help law enforcement address serious crimes, including money laundering.

The stakeholders also emphasized the importance of the rights protected by the Charter. These measures contain significant safeguards, such as the requirement for prior judicial authorization, time limits and the possibility of challenging the order.

[English]

These amendments also respond to a recommendation made in the final report of the Commission of Inquiry into Money Laundering in British Columbia — Madame Chair, your home province — a commission known as the Cullen Commission, which talked about implementing a formal keep-open account framework to further criminal investigations.

[Traduction]

Les réformes proposées au Code criminel dans la Loi d'exécution du budget comprennent :

Premièrement, une nouvelle ordonnance autorisant le maintien d'un compte ouvert ou actif pendant une période limitée, à la disposition des forces de l'ordre suivant une autorisation judiciaire préalable, pour appuyer une enquête sur une infraction criminelle. Cette mesure préviendrait la perte d'éléments de preuve en empêchant pendant un temps un fournisseur de services financiers de fermer un compte soupçonné d'être lié à une activité criminelle.

Deuxièmement, une nouvelle ordonnance de communication, à la disposition de forces de l'ordre suivant une autorisation judiciaire préalable, qui obligerait une personne à produire des documents ou des données précis à des dates préétablies pendant la durée de l'ordonnance. Cette mesure faciliterait les enquêtes criminelles en prévoyant la production en temps opportun de documents ou de données récents et pertinents.

Les changements supplémentaires prévus dans le projet de loi C-59 faciliteront également les enquêtes et les poursuites en matière de blanchiment d'argent. Le projet de loi C-59 est l'énoncé économique d'automne du gouvernement. On vise ici des choses comme les tiers et les comptes qui détiennent des actifs numériques.

[Français]

Ces mesures reflètent les points de vue des parties prenantes qui ont été exprimés lors des consultations qui ont été menées sur le renforcement du Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, qui ont eu lieu pendant l'été 2023. De nombreux intervenants ont indiqué au gouvernement que de nouveaux outils d'enquête étaient nécessaires pour aider les forces de l'ordre à répondre aux crimes graves, notamment le blanchiment d'argent.

Les intervenants ont également souligné l'importance des droits protégés par la Charte. Ces mesures contiennent des garanties importantes telles que l'exigence d'une autorisation judiciaire préalable, des délais et la possibilité de contester l'ordonnance.

[Traduction]

Ces modifications répondent également à une recommandation du rapport final de la commission d'enquête sur le blanchiment d'argent en Colombie-Britannique — votre province, madame la présidente —, mieux connue sous le nom de commission Cullen, qui parlait d'établir un mécanisme pour garder des comptes ouverts aux fins des enquêtes criminelles.

Budget 2024 also announced amendments to the Judges Act to strengthen the complement of judges on the court. The effect of these amendments is to move 17 positions from the unified family court stream to our superior courts.

While the government continues to support unified family courts as one way of providing access to justice for Canadian families, repurposing these 17 positions at this time will allow for a timely response to the current pressures in superior courts, including possibly in family caseloads.

I am committed to addressing the court backlog in this country. I have appointed 113 judges in my first 10 months as minister, a pace of appointments that has no precedent whatsoever in Canadian history, and eclipses any annual total for a previous minister of justice — Conservative or Liberal. I will continue to work diligently to keep appointing high quality judges who reflect the diversity of Canada to superior courts across the country.

I also want to reference a small change made in this bill to the Tax Court of Canada Act, which will allow the court to authorize a corporation in specific circumstances to be represented by a person other than a lawyer if that person is a member of his organization, such as a manager or an employee.

While not in the Budget Implementation Act, I do want to discuss investments made in legal aid by our government in Budget 2024. Ensuring Canadians have equitable access to justice is an integral part of a fair and just society. I'm looking at Senator Clement because I know she has had extensive experience working in legal aid. This is why in Budget 2024 we are investing \$440 million over five years in criminal legal aid and \$273.7 million over five years in immigration and refugee legal aid. That's a sum total of \$710 million over the next five years for both categories of legal aid investments.

These investments, particularly those in criminal legal aid, will support access to justice for Canadians who are unable to pay for legal support, in particular, Indigenous people and individuals from Black and other racialized communities, who are overrepresented in the Criminal Justice System. These investments will also help with court backlogs. Unrepresented and poorly represented litigants cause delays in the justice system. Ensuring these individuals have proper support and representation will help ensure access to a speedier resolution.

[Translation]

I look forward to answering your questions.

Le budget de 2024 annonçait aussi des modifications à la Loi sur les juges afin de renforcer l'effectif de la magistrature. Ces modifications ont pour effet de faire passer 17 postes de juge des tribunaux unifiés de la famille à nos cours supérieures.

Le gouvernement continue d'appuyer les tribunaux unifiés de la famille comme recours judiciaire pour les familles canadiennes, mais la réaffectation de ces 17 postes permettra d'absorber la charge de travail dans les cours supérieures, y compris possiblement dans les dossiers du droit de la famille.

Je suis déterminé à régler le problème de l'arriéré judiciaire au Canada. J'ai nommé 113 juges au cours des 10 premiers mois de mon mandat, un rythme de nominations absolument sans précédent dans l'histoire du Canada, qui éclipse tout total annuel de nominations effectuées par un ancien ministre de la Justice — conservateur ou libéral. Je continuerai de faire diligence pour doter les cours supérieures de tout le pays d'un effectif de juges de grande qualité qui soit à l'image de la diversité du Canada.

Je tiens à signaler aussi un petit changement apporté à la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, par lequel la cour pourra autoriser une personne morale, dans des circonstances particulières, à se faire représenter par une personne autre qu'un avocat si cette personne fait partie de son organisation, comme un gestionnaire ou un employé.

Bien que cela ne figure pas dans la Loi d'exécution du budget, je veux parler des sommes que le gouvernement investit dans l'aide juridique dans son budget de 2024. Assurer aux Canadiens l'égalité d'accès à la justice fait partie intégrante d'une société juste et équitable. Je regarde la sénatrice Clement parce que je sais qu'elle a une vaste expérience dans ce domaine. Donc, dans le budget de 2024, nous investissons sur une période de cinq ans 440 millions de dollars dans l'aide juridique en matière pénale et 273,7 millions de dollars dans l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés. Cela fait en tout 710 millions de dollars en cinq ans pour les deux catégories d'investissements dans l'aide juridique.

En matière pénale surtout, ces investissements favoriseront l'accès à la justice pour les Canadiens qui sont incapables de payer les services d'un avocat, notamment parmi les Autochtones, les Noirs et les autres communautés racisées qui sont surreprésentés dans le système de justice pénale. Ils aideront aussi à réduire l'arriéré judiciaire. Les plaideurs non représentés ou mal représentés causent des retards dans l'appareil judiciaire. En leur offrant le soutien et la représentation dont ils ont besoin, nous les aidons à obtenir un règlement plus rapide de leur cause.

[Français]

J'ai hâte de répondre à vos questions.

[English]

The Chair: We will now go on to questions. I have two questions for you. Minister, you stated that you will be relocating 17 judicial positions from unified family court to superior trial courts to enhance access to justice for Canadians. I'm troubled by this because if I understand it correctly, you are going to take positions from the unified court and put them in the superior court. The idea was that unified courts would be more accessible and not as expensive. I understand that Alberta is not using those positions, but this is a very troubling situation.

Mr. Virani: I would agree with you. It's a troubling situation. When we allocated 17 judges for unified family court positions to the Province of Alberta in 2018, we thought there would be robust take up in that province as there was in many other provinces around the country. The provinces that use the unified family court system include Ontario, Newfoundland and Labrador, Nova Scotia, P.E.I., Saskatchewan and Manitoba.

Alberta was given six years at this point to use those slots. They were repeatedly requested by my predecessor, orally and in writing. I requested personally with Minister Amery, orally and in writing, whether they would be using those positions. We have had significant demand for those positions by some of the other provinces, so our intention is to take monetary amounts that are already allocated for 17 judges and allocate them, including in a unified family court situation, to provinces that want to use them to deliver on access to justice.

The Chair: Thank you, minister, for that explanation. Why are the amendments to the Criminal Code addressing the serious issue you mentioned about motor vehicle theft included in the budget implementation bill rather than in separate legislation? Can you please provide insight as to why there isn't separate legislation? In my experience, it's very hard to study a bill or an issue that's in a budget implementation bill. It's not as full of a study as if it is in a separate bill.

Mr. Virani: Madam Chair, thank you for the question. There are two aspects there. One is that one of the targeted measures that we're taking in terms of fighting against auto theft is through financial instruments because we realized that gone are the days of teenagers going on joyrides. This is organized criminality that is orchestrated in Canada and sometimes outside of Canada, and we need to address it aggressively, including through money laundering provisions that are seen in both Bill C-59 and in this budget.

[Traduction]

La présidente : Nous passons maintenant aux questions. J'en ai deux à vous poser. Monsieur le ministre, vous avez dit que vous alliez transférer 17 postes de juge des tribunaux unifiés de la famille aux cours supérieures de première instance afin d'améliorer l'accès à la justice pour les Canadiens. Cela m'inquiète parce que, si je comprends bien, vous allez dégarnir des tribunaux unifiés au profit des cours supérieures. L'idée était que les tribunaux unifiés seraient plus accessibles et moins coûteux. Je comprends que l'Alberta ait choisi de renoncer à ces postes, mais la situation n'en est pas moins troublante.

M. Virani : Je suis d'accord avec vous. C'est une situation troublante. Lorsque nous avons attribué 17 postes de juge destinés à des tribunaux unifiés de la famille en Alberta en 2018, nous nous attendions à une forte participation dans cette province, comme ce fut le cas dans beaucoup d'autres. Les provinces qui adhèrent au système des tribunaux unifiés de la famille sont l'Ontario, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan et le Manitoba.

L'Alberta a eu six ans pour se prévaloir de ces postes. Mon prédécesseur en a fait la demande à maintes reprises, tant oralement que par écrit. J'ai demandé personnellement au ministre Amery, oralement et par écrit, s'il allait s'en servir. Ces postes sont en grande demande dans quelques-unes des autres provinces, alors nous avons l'intention de prendre les montants déjà alloués pour 17 postes de juge et les attribuer, y compris dans le contexte des tribunaux unifiés de la famille, aux provinces qui veulent s'en servir pour assurer l'accès à la justice.

La présidente : Merci, monsieur le ministre, de cette explication. Pourquoi les modifications au Code criminel concernant le grave problème des vols de véhicules à moteur dont vous avez parlé sont-elles incluses dans le projet de loi d'exécution du budget au lieu de faire l'objet d'une loi distincte? Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet? D'après mon expérience, il est très difficile d'étudier une question en particulier dans un projet de loi d'exécution du budget. Cela ne se prête pas à une étude aussi exhaustive que dans un projet de loi distinct.

M. Virani : Madame la présidente, je vous remercie de la question. Il y a deux aspects à considérer. D'abord, une des mesures ciblées que nous prenons pour réprimer le vol d'automobiles est l'utilisation d'instruments financiers, car nous nous sommes rendu compte que l'époque où les adolescents faisaient des balades en voiture volée est révolue. Nous avons maintenant une criminalité organisée qui est orchestrée au Canada et parfois à l'étranger, et nous devons nous y attaquer énergiquement, notamment au moyen des dispositions sur le recyclage des produits de la criminalité qui figurent dans le projet de loi C-59 et dans le budget.

Secondly, why is it in the budget and not in free-standing legislation? I would say to you — and perhaps this question might be best put to the few members at this table who actually sit in a caucus, which would be your Conservative colleagues — about how difficult it is to pass legislation in the House of Commons. When we're facing a national crisis such as automobile theft, we will work with pace because Canadians expect us to work with pace. Putting these measures into the Budget Implementation Act allows us to pass the measures into law more quickly than we would otherwise be able to because of the obstruction tactics we're seeing in the House of Commons right now, particularly by His Majesty's official opposition.

That's the situation we are in right now, but we're not going to delay in terms of addressing this pressing issue and addressing the needs for community safety that Canadians have expressed to us from coast to coast to coast.

The Chair: Thank you very much, minister, for your very detailed explanation.

Senator Batters: Thank you. Minister, this week the Peel Regional Police released the results of Project Odyssey, an investigation that lasted seven months and led to 26 arrests, 322 charges and the issuance of 10 additional arrest warrants for auto theft. Among those arrested, 14 out of the 26 were already out on bail for auto theft charges and 8 of those, even though it was just this week, have already been released. The Peel Police chief expressed exasperation, stating, "We see repeated individuals continue to victimize our community."

After nine years of the Trudeau government's lax criminal laws, auto thefts in Canada have increased 34%, with an increase of 300% in Toronto, 100% in Montréal, 100% in the Ottawa-Gatineau region, 120% in New Brunswick, 122% in Ontario and 59% in Quebec.

Minister, wouldn't you concede that the Liberal government's actions aggravated this awful situation with the measures that you introduced in your Bill C-75? Bill C-75's restraint principle stipulated that any decision on an accused's release should aim to release them at the earliest reasonable opportunity, with the least onerous conditions possible.

Mr. Virani: With all due respect, Senator Batters, I reject pretty much everything you just said.

First of all, the reason why the Peel Police were able to effectuate hundreds of arrests and lay hundreds of charges is in part due to investments we made in guns and gangs, which your party, frankly, voted against. That's \$121 million. That's the first point.

Ensuite, pourquoi est-ce dans le budget et non dans une loi distincte? Je vous dirais — et il vaudrait peut-être mieux poser la question aux quelques députés assis à cette table qui font partie d'un caucus, c'est-à-dire vos collègues conservateurs — combien il est difficile d'adopter un projet de loi à la Chambre des communes. Lorsque nous faisons face à une crise nationale comme le vol d'automobiles, nous travaillons au rythme soutenu que les Canadiens s'attendent que nous suivions. L'inclusion de ces mesures dans la Loi d'exécution du budget nous permet de les faire adopter plus rapidement que nous ne pourrions le faire autrement à cause des tactiques d'obstruction que nous voyons de nos jours à la Chambre des communes, notamment de la part de l'opposition officielle de Sa Majesté.

C'est la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, mais nous n'allons pas tarder à nous attaquer à ce problème urgent et à répondre aux besoins de sécurité communautaire dont les Canadiens nous ont fait part d'un océan aux deux autres.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur le ministre, pour cette explication très détaillée.

La sénatrice Batters : Merci. Monsieur le ministre, cette semaine, la Police régionale de Peel a rendu publics les résultats du projet Odyssey, une enquête qui a duré sept mois et mené à 26 arrestations, 322 accusations et 10 nouveaux mandats d'arrestation pour vol d'automobiles. Quatorze des 26 personnes arrêtées étaient déjà en liberté sous caution dans des affaires de vol d'automobiles et huit d'entre elles ont déjà été libérées dans la semaine même. Exaspéré, le chef de police de Peel a déclaré : « Nous constatons que les mêmes personnes continuent de victimiser notre collectivité. »

Après neuf ans de laxisme des lois pénales du gouvernement Trudeau, les vols de voitures au Canada ont augmenté de 34 % : de 300 % à Toronto, 100 % à Montréal, 100 % dans la région d'Ottawa-Gatineau, 120 % au Nouveau-Brunswick, 122 % en Ontario et 59 % au Québec.

Monsieur le ministre, ne reconnaissez-vous pas que les actions du gouvernement libéral ont aggravé cette situation épouvantable avec les mesures que vous avez présentées dans votre projet de loi C-75? Le principe de retenue dans le projet de loi C-75 stipulait que toute décision sur la mise en liberté d'un accusé devait viser sa mise en liberté le plus tôt possible, aux conditions les moins sévères possible.

M. Virani : Avec tout le respect que je vous dois, sénatrice Batters, je rejette à peu près tout ce que vous venez de dire.

Tout d'abord, si la police de Peel a pu procéder à des centaines d'arrestations et porter des centaines d'accusations, c'est en partie grâce aux investissements que nous avons faits dans la répression des armes à feu et des gangs, et contre lesquels, disons-le franchement, votre parti a voté. C'est 121 millions de dollars. Voilà pour le premier point.

The second point is with respect to individual decisions on bail. They are pursuant to the parameters outlined in the Criminal Code. You will know — because you've looked at the bill at this very committee — that under Bill C-48, we changed the bail reform provisions, which included ensuring that there be reverse onus on bail for anyone who commits a crime as a serious violent repeat offender. Right now, if you use a gun in a crime or if you commit a gun theft that is violent using a weapon, you're subject to reverse onus, which makes it harder to get bail.

If an individual bail decision is rendered by a justice of the peace — it's not rendered by me, as you're fully aware. An individual decision by a justice of the peace in Ontario can be reviewed on a bail review decision. I would ask you to put some of those questions to the local Crowns.

Lastly, with respect to Bill C-75, as a lawyer, I would urge you to reflect on your own training or perhaps the training of Senator Dalphond as a previous judge. When you codify in a bill like Bill C-75 Supreme Court jurisprudence, all you're doing is reflecting the state of the current law, which is what Bill C-75 did.

Your party insisted on voting against that bill, notwithstanding the fact that it actually elevated the penalties for summary conviction offences for automobile theft. I question the actual integrity in terms of your commitment to auto theft in your caucus, at least.

Senator Batters: Thanks for the “lawyersplain” there.

Minister, you mentioned Bill C-48 as a response to the concerns that I raised about the bail system, but Bill C-48, unlike how you phrased it right there, was actually a minimal response to this, despite what the premiers asked for. It was limited to reversing the burden of proof for only certain specified offences that had multiple conditions and situations attached to that.

Why haven't you proposed since then a much more comprehensive bill that actually reflects those concerns and addresses the concerns about offenders of auto thefts? Also, why in your government's Bill C-5 did you allow increased use of conditional sentences — house arrest — for auto theft?

Mr. Virani: Again, a few bits of clarification that need to be put on the record here.

Le deuxième point concerne les décisions individuelles sur la mise en liberté sous caution. Elles sont alignées sur les paramètres énoncés dans le Code criminel. Vous savez — pour avoir examiné le projet de loi ici même — qu'en vertu du projet de loi C-48, nous avons modifié les dispositions sur la réforme de la mise en liberté sous caution, notamment par l'inversion du fardeau de la preuve en matière de mise en liberté sous caution pour tout récidiviste violent en cas de crise grave. Aujourd'hui, quiconque utilise une arme à feu pour commettre un crime ou commet un vol à main armée avec violence est assujéti à l'inversion du fardeau de la preuve, ce qui rend plus difficile la mise en liberté sous caution.

Si une décision de mise en liberté sous caution est rendue par un juge de paix — ce n'est pas moi qui la prends, comme vous le savez très bien. Une décision rendue par un juge de paix de l'Ontario peut faire l'objet d'un contrôle judiciaire de la mise en liberté sous caution. Je vous demanderais de poser certaines de ces questions aux procureurs de la Couronne locaux.

Enfin, en ce qui concerne le projet de loi C-75, en tant qu'avocat, je vous invite à réfléchir à votre propre formation ou peut-être à celle du sénateur Dalphond en tant qu'ancien juge. Lorsque vous codifiez la jurisprudence de la Cour suprême dans un projet de loi comme le C-75, vous ne faites que refléter l'état de la loi actuelle, comme l'a fait le projet de loi C-75.

Votre parti a insisté pour voter contre ce projet de loi, même s'il augmentait les peines pour les infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire pour vol d'automobile. Je remets en question l'intégrité de votre engagement à l'égard du vol de voitures au sein de votre caucus, tout au moins.

La sénatrice Batters : Je vous remercie de cette explication d'avocat.

Monsieur le ministre, vous avez mentionné le projet de loi C-48 comme réponse aux préoccupations que j'ai soulevées au sujet du système de mise en liberté sous caution, mais le projet de loi C-48, contrairement à la façon dont vous vous êtes exprimé, a en fait donné une réponse minimale, malgré ce que les premiers ministres des provinces ont demandé. Elle se limitait à l'inversion du fardeau de la preuve, mais seulement pour certaines infractions, assortie de multiples conditions et situations.

Pourquoi n'avez-vous pas proposé depuis un projet de loi beaucoup plus complet qui tienne compte de ces préoccupations et qui réponde aux préoccupations concernant les voleurs d'automobiles? De plus, pourquoi, dans le projet de loi C-5 de votre gouvernement, avez-vous permis un recours accru aux peines d'emprisonnement avec sursis — la détention à domicile — pour vol d'automobiles?

M. Virani : Encore une fois, j'aimerais apporter quelques précisions.

What Bill C-5 did is target things like mandatory minimum penalties that resulted in the over-representation of Black and Indigenous persons in our penal system and our court system. If that's not a priority for you and your caucus, so be it.

Secondly, with respect to what we did with regard to the issues in Bill C-48, we created a reverse onus for people who committed crimes using serious violent repeat offences. In particular, we enhanced the provisions that deal with usage of firearms.

For your edification, what I would underscore is that if you're involved in the unlawful possession of a loaded or easily loaded prohibited or restricted firearm, such as one that might be used in a carjacking in daylight right now in Toronto or in your province of Saskatchewan, which triggers a reverse onus on bail.

What we will not do is embark upon some of the things that have been cavalierly posited by the leader of your caucus, which is basically to overturn the presumption of bail that is entrenched in section 11(e) of the Charter by using the notwithstanding clause. It's never been done by a federal government or someone who purports to assume the mantle of leadership of a federal government. On our side of the aisle, we actually stand by the Charter, including all of the Charter rights, which includes the right to reasonable bail under section 11(e).

[*Translation*]

Senator Dalphond: My question refers to judges. I gather that, in the Judges Act, the number of floating judges assigned to each specific court has been changed and that some of them have been transferred from the family court system to the general system. My first question is the following. Is this a sign that the unified family court system has reached a cap? The system started a long time ago. I was a young judge when the system began almost 30 years ago.

My second question is the following. These are the maximum figures authorized, but how many judges are available in the system? We have 58 more potential judges for the family division. How many are actually left? Is the pool partly exhausted?

Mr. Virani: To answer your questions, when the system was first created, an allocation — I'm not sure whether I'm using the right word — of 75 judges in total was established. A total of 58 judges were already allocated to the provinces that I referred to. These provinces were Ontario, Newfoundland and Labrador, Nova Scotia, Prince Edward Island, Saskatchewan and Manitoba. The remaining 17 judges were allocated to Alberta.

Le projet de loi C-5 ciblait des choses comme les peines minimales obligatoires qui ont entraîné une surreprésentation des Noirs et des Autochtones dans notre système pénal et notre système judiciaire. Si ce n'est pas une priorité pour vous et votre caucus, c'est tant pis.

Deuxièmement, en ce qui concerne les dispositions du projet de loi C-48, nous avons inversé le fardeau de la preuve pour les personnes qui ont commis à répétition des infractions graves avec violence. Nous avons notamment amélioré les dispositions concernant l'utilisation des armes à feu.

Pour votre gouverne, je soulignerais que la possession illégale d'une arme à feu prohibée ou à autorisation restreinte chargée ou facile à charger, comme une arme qui pourrait être utilisée dans un détournement de voiture en plein jour à Toronto ou dans votre province de la Saskatchewan, déclenche l'inversion du fardeau de la preuve pour la mise en liberté sous caution.

Nous n'allons pas nous lancer dans certaines des choses qui ont été proposées de façon cavalière par le chef de votre caucus, c'est-à-dire essentiellement l'inversion de la présomption de mise en liberté sous caution qui est enchâssée à l'alinéa 11e) de la Charte par le recours à la disposition de dérogation. Cela n'a jamais été fait par un gouvernement fédéral ou par quelqu'un qui prétend assumer la direction d'un gouvernement fédéral. De notre côté de la Chambre, nous défendons la Charte, y compris tous les droits qu'elle garantit dont le droit à un cautionnement raisonnable en vertu de l'alinéa 11e).

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : Ma question fait référence aux juges. Je comprends que, dans la Loi sur les juges, on a changé le nombre de juges flottants, soit ceux qui sont prévus pour chaque cour spécifiquement, et qu'on en a transféré un certain nombre du projet familial au projet général. Ma première question est la suivante : est-ce un signe qu'il y a un plafonnement dans l'unification en matière familiale? Le projet est commencé depuis longtemps. J'étais un jeune juge quand le projet a commencé il y a presque 30 ans.

Ma deuxième question est la suivante : ce sont des chiffres maximaux d'autorisation, mais combien y a-t-il de disponibilité dans le système? On a 58 juges possibles de plus pour la division familiale, mais il en reste combien dans les faits? Est-ce que le bassin est épuisé en partie?

M. Virani : Pour répondre à vos questions, à l'époque, lorsqu'on a créé le système, on a établi une allocation — je ne suis pas certain si j'utilise le bon mot — de 75 juges au total. En fait, 58 juges étaient déjà alloués aux provinces que j'ai mentionnées : l'Ontario, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan et le Manitoba. Les 17 qui restaient étaient ceux qui visaient ou ciblaient l'Alberta.

After six years, they repeatedly said that they couldn't use the judges for a unified family court as such. The decision was made to reallocate these judges to superior courts across Canada, especially in provinces that wanted more judges for unified courts. Is there a cap of 58 judges? Not at all. There may be a maximum of 75 judges already allocated, but some flexibility remains. If a province says that it needs a few judges for a family court, but some judges are also on the general list, it's possible to do both at the same time with the remaining 17 judges.

Senator Dalphond: I gather from your response that Alberta hasn't amended its Court of Justice Act to create these 17 positions. As a result, after a number of years, the need hasn't been established, while other provinces have amended their legislation and are awaiting appointments?

Mr. Virani: Exactly. As soon as I arrived, I had a number of meetings with my counterparts in the other provinces. I've been told a number of times that if judges aren't being used by our colleagues in Western Canada, they can be used here. We're always willing to listen, especially in Alberta. If they need help with other types of judges, we're willing to listen too.

Senator Dalphond: My other question concerns the new offences relating to car theft. I'm particularly interested in electronic equipment that makes it easy to enter a car and take control of it. The offence created concerns the possession of this type of equipment, but with the intent of stealing the car. The Minister of Innovation, Science and Industry is given new powers to prohibit this type of equipment from being imported into Canada. In this case, a person in possession of the equipment wouldn't need to have the intent to steal. The equipment would simply be prohibited. For the general offence created, the person must also intend to use the equipment to steal a vehicle. Wouldn't it have been better to create an offence for possession of this type of equipment without lawful excuse?

Mr. Virani: Good question. I want to point out that we're looking at the situation from two angles. Minister Champagne's component concerns the importation of this type of equipment, which can be used to make theft easier. Our component concerns the location and distribution of this equipment. This can help us prevent a theft before it happens.

Senator Dalphond: This requires intent?

Mr. Virani: This requires intent, of course, along with the *mens rea* needed for the offence under the Criminal Code.

Après six ans, ils ont déclaré à plusieurs reprises qu'ils n'étaient pas en mesure d'utiliser les juges pour une cour familiale unifiée comme telle. On a donc pris la décision de redistribuer ces juges au sein des cours supérieures partout au Canada, surtout dans les provinces qui souhaitaient avoir plus de juges pour les cours unifiées. Y a-t-il un plafond de 58 juges? Pas du tout. Il peut y avoir un maximum de 75 juges qui étaient déjà prévus, mais on garde toujours une flexibilité. Si une province dit qu'elle a besoin de quelques juges pour une cour familiale, mais qu'il y a aussi quelques juges sur la liste générale; on peut faire les deux en même temps avec les 17 juges qui restent.

Le sénateur Dalphond : Je comprends, selon votre réponse, que la province de l'Alberta n'a pas modifié sa Loi sur les tribunaux judiciaires pour créer les 17 postes en question. Par conséquent, après plusieurs années, le besoin n'est pas établi, alors que d'autres provinces ont modifié leur loi et sont en attente de nominations?

M. Virani : C'est exactement cela. Dès mon arrivée, j'ai eu plusieurs réunions avec mes homologues partout dans les autres provinces. On m'a dit à plusieurs reprises que s'il y a des juges qui ne sont pas utilisés par nos collègues dans l'Ouest du Canada, on peut les utiliser ici. Nous sommes toujours à l'écoute, surtout en Alberta. S'ils ont besoin d'aide avec d'autres types de juges, nous sommes à l'écoute également.

Le sénateur Dalphond : Mon autre question porte sur les nouvelles infractions en matière de vol de voitures. Je m'intéresse en particulier aux équipements électroniques qui permettent d'entrer facilement dans une voiture et d'en prendre le contrôle. L'infraction créée porte sur la possession de ces équipements, mais avec l'intention de voler la voiture. On donne un nouveau pouvoir au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie en vue d'interdire l'importation de ce type d'équipement au Canada. Dans ce cas-là, quelqu'un qui est en possession de l'équipement n'aurait pas besoin d'avoir l'intention de voler; l'équipement serait interdit, purement et simplement, tandis que, dans l'infraction générale qui a été créée, il faut aussi avoir l'intention d'utiliser l'équipement pour voler un véhicule. N'aurait-il pas été préférable de créer une infraction de possession de l'équipement en question sans excuse légitime?

M. Virani : C'est une très bonne question. Je veux souligner qu'on vise la situation à deux volets. Le volet du ministre Champagne touche l'importation de ce type d'équipement, qui peut être utilisé pour faciliter un vol, alors que nous visons la position et la distribution de cet équipement. Cela peut nous aider à prévenir un vol avant qu'il se réalise.

Le sénateur Dalphond : Cela prend l'intention?

M. Virani : Cela prend l'intention, bien sûr, avec la *mens rea* requise pour l'infraction prévue au Code criminel.

[English]

Senator Prosper: Thank you, minister, for coming before us today.

My question relates to auto theft and the additional tools — and, you've outlined five measures — focusing on where an adult uses a young person. That's something within sentencing that the judge has discretion to consider.

Have you thought of having any further guidelines or factors to help you guide that assessment?

Mr. Virani: You're right insofar as aggravating factors are contemplated on sentencing in a number of contexts — considerations about whether hate was a motivation, for example. In terms of what we understood and what we've come to understand from law enforcement, this has become a sophisticated criminal operation and people are instrumentalizing, in particular, young Canadians, including racialized Indigenous and Black Canadians. We wanted to target the fact that if it becomes clear to a judge hearing such a case that there was that type of utilization of a young person, that could aggravate the crime and therefore result in a larger sentence.

Senator Prosper: It would be left to those factors for the judge to consider within the context of the facts?

Mr. Virani: Yes.

Senator Prosper: Thank you.

Senator Cotter: Welcome, minister. It's always a pleasure to have you here. I have two questions unrelated to what has been asked so far. The first relates to the procedures that are now put in place for appealing the Canada Disability Benefit. The benefit is so paltry that perhaps no one will appeal. I hope you begin your answer by apologizing for how paltry it is.

Having said that, the benefit appeal process has every other benefit like Employment Insurance appeals, Canada Pension Plan disability appeals, Canada Pension Plan, Old Age Security. It goes ultimately to the Federal Court or to the Federal Court of Appeal. For some reason, if these benefits on appeal are income related, they go to the tax court. Appeals on other issues go elsewhere. It seems to me you've made this needlessly and unfairly complex. I'm going to ask you to respond to that in a minute.

My second question is a constitutional question related to the Impact Assessment Act. In the Supreme Court of Canada, a large portion of the act relates to whether or not what is known as

[Traduction]

Le sénateur Prosper : Merci, monsieur le ministre, d'être venu aujourd'hui.

Ma question concerne le vol d'automobiles et les nouveaux outils — vous avez décrit cinq mesures — axés sur l'utilisation d'un jeune par un adulte. C'est un élément de la détermination de la peine que le juge a le pouvoir discrétionnaire de prendre en compte.

Avez-vous pensé à d'autres lignes directrices ou facteurs pour orienter cette évaluation?

M. Virani : Vous avez raison dans la mesure où des facteurs aggravants sont pris en compte dans la détermination de la peine dans divers contextes — si la haine était un motif, par exemple. Pour ce qui est de ce que nous avons compris et de ce que nous avons fini par apprendre de l'application de la loi, il s'agit d'une opération criminelle complexe et on instrumentalise les jeunes Canadiens, en particulier, y compris les Canadiens autochtones et noirs racisés. Nous voulions cibler le fait que, s'il devient évident pour un juge qui entend une telle affaire qu'il y a ce type d'utilisation d'un jeune, cela pourrait aggraver le crime et, par conséquent, entraîner une peine plus lourde.

Le sénateur Prosper : Ce serait au juge de tenir compte de ces facteurs dans le contexte des faits?

M. Virani : Oui.

Le sénateur Prosper : Merci.

Le sénateur Cotter : Bienvenue, monsieur le ministre. C'est toujours un plaisir de vous recevoir. J'ai deux questions qui n'ont rien à voir avec ce qui a été dit jusqu'ici. La première concerne les procédures mises en place pour un appel dans le cas de la prestation canadienne pour les personnes handicapées. La prestation est si dérisoire que peut-être personne n'interjettera appel. J'espère que vous commencerez votre réponse en reconnaissant qu'elle laisse à désirer et présentant vos excuses.

Cela dit, le processus d'appel de la prestation est le même que pour toutes les autres prestations, comme l'assurance-emploi, la prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada, le Régime de pensions du Canada lui-même et la sécurité de la vieillesse. L'affaire aboutit finalement à la Cour fédérale ou la Cour d'appel fédérale. Pour une raison quelconque, si l'appel de ces prestations porte sur le revenu, c'est la cour de l'impôt qui s'en mêle. Les appels sur d'autres questions vont ailleurs. Il me semble que vous avez rendu ce processus inutilement et injustement complexe. Je vais vous demander de répondre à cela dans une minute.

Ma deuxième question est une question constitutionnelle concernant la Loi sur l'évaluation d'impact. À la Cour suprême du Canada, une grande partie de la loi porte sur la question de

“effects within federal jurisdiction” are sufficient to constitutionalize the Impact Assessment Act. The Supreme Court of Canada said — that is, the Chief Justice writing for the majority — that this phrase goes far beyond the limits of federal jurisdiction. The response in the amendments in this bill now uses the phrase “non-negligible effects.”

In your view as Minister of Justice, does that now meet the constitutional standard? We heard testimony yesterday from the Minister of Justice from Alberta — not in this committee — who said, to paraphrase, “not even close.”

Mr. Virani: I’ll take them in reverse order. My view is that our response to the Impact Assessment Act decision rendered by the court in October of last year was in a manner that is very much commensurate with the division of powers analysis of the Supreme Court of Canada.

With all due respect, Senator Cotter, I’ve actually heard more concerns from the other side of the ledger. People who are strident climate advocates have said that we’ve gone too far in terms of calibrating it and making sure it complies with the Supreme Court decision.

In terms of the appeal provisions, this is something I prepared for in case this question arose. I’ll confess to not being intensely familiar with the nuances of the Canada Disability Act Benefit, but we did extensive consultations before creating this new provision and how it would be articulated. In terms of its appeal route, an appeal of a decision made under the benefit act would go first to the Social Security Tribunal of Canada. If the grant of appeal relates to income, the tribunal will refer that appeal on that ground to the Tax Court of Canada Act for a decision. It’s only a subset of provisions that will go to the Tax Court of Canada. That Tax Court of Canada decision will then be communicated to the tribunal, and so on. I’m not sure if that helps clarify.

Senator Cotter: On the last one, the question is why? All the other ones just go to the Federal Court and someone doesn’t have to figure out the multiple choices they have to make when they make an appeal.

Mr. Virani: One of the results of the consultation was that stakeholders referred specifically to that first point I mentioned, namely, going to the Social Security Tribunal. They spoke favourably of its ability to help unrepresented individuals navigate the system. That’s why the first port of call on appeal is the Social Security Tribunal.

Senator Cotter: My question is really about the second port of call.

savoir si ce qu’on appelle les « effets relevant d’un domaine de compétence fédérale » sont suffisants pour justifier la constitutionnalisation de la Loi sur l’évaluation d’impact. La Cour suprême du Canada — c’est-à-dire le juge en chef écrivant au nom de la majorité — a déclaré que cette expression va bien au-delà des limites de la compétence fédérale. Suite aux modifications proposées dans le projet de loi, on utilise maintenant le terme « effets non négligeables ».

Selon vous, en tant que ministre de la Justice, est-ce que cela répond maintenant à la norme constitutionnelle? Hier, nous avons entendu le témoignage du ministre de la Justice de l’Alberta — pas au comité — qui a dit, pour paraphraser, « pas même proche ».

M. Virani : Je vais commencer par votre deuxième question. À mon avis, notre réponse à la décision rendue par la cour en octobre dernier au sujet de la Loi sur l’évaluation d’impact correspondait tout à fait à l’analyse du partage des pouvoirs faite par la Cour suprême du Canada.

Avec tout le respect que je vous dois, sénateur Cotter, j’ai en fait entendu d’autres préoccupations de l’autre camp. Des défenseurs acharnés du climat ont dit que nous sommes allés trop loin en ce qui concerne le calibrage et la conformité avec la décision de la Cour suprême.

Quant aux dispositions touchant les appels, c’est une question à laquelle je me suis préparé pour le cas où la question se poserait. J’avoue que je ne connais pas parfaitement toutes les nuances de la Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées, mais nous avons mené de vastes consultations sur cette nouvelle disposition et sur la façon de la formuler. Pour ce qui est du parcours de l’appel, l’appel d’une décision rendue en vertu de la loi sur la prestation serait d’abord entendu par le Tribunal de la sécurité sociale du Canada. Si l’appel porte sur le revenu, le tribunal le renvoie à la Cour canadienne de l’impôt pour décision. Ce n’est qu’un sous-ensemble des dispositions qui sont soumises à la Cour canadienne de l’impôt. Cette décision de la Cour canadienne de l’impôt est alors communiquée au tribunal, et ainsi de suite. Je ne sais pas si cela vous aide à comprendre.

Le sénateur Cotter : Dans ce dernier cas, la question est pourquoi? Tous les autres cas sont soumis à la Cour fédérale et il n’est pas nécessaire de démêler les multiples choix à faire pour interjeter appel.

M. Virani : L’un des résultats de la consultation, c’est que les parties prenantes ont parlé spécifiquement de mon premier point, soit le recours au Tribunal de la sécurité sociale. Elles ont fait l’éloge de la capacité de ce tribunal d’aider les personnes non représentées à naviguer dans le système. C’est pourquoi le premier point de chute est le Tribunal de la sécurité sociale.

Le sénateur Cotter : Ma question porte en fait sur le deuxième point de chute.

Mr. Virani: With respect to that, there's expertise at the Tax Court with respect to income matters.

Senator Cotter: All the others are income measures as well, but they don't go to the Tax Court. I can show you your own website on that.

Mr. Virani: I'm doing my best to assist you, Senator Cotter, but there was an effort to ensure symmetry with respect to what the Tax Court is hearing as a body. There are aspects of the decision-making that go to the Federal Court rather than the Federal Court of Appeal, according to my notes. This provision was the idea that it starts with the Social Security Tribunal and only if it relates to income does it go to the Tax Court.

Senator Simons: I have a novel question and also one we've dealt with a bit. I want to be really clear as an Alberta senator. These 17 judges were to be made available to the Alberta courts. The Alberta government didn't want to use the judges in the way that you had requested. So now Albertans are having those 17 judges taken away from Alberta and assigned elsewhere. That's what we're talking about here. This seems like hard cheese for the people of Alberta whose courts are as backed up as anybody's.

Mr. Virani: In all candidness, Senator Simons, I share your frustration. I would be even more frustrated if I were an Albertan. That's why we took six years to work with them and to try to understand the problem with using these judges for what they were purposely designed, namely, the Unified Family Court. About seven other jurisdictions in this country have taken up the call to use them. The Unified Family Court is a one-stop shopping model that helps litigants gain access to justice by not having to determine whether they're properly in front of a superior or a provincial court. It is quicker and cheaper, and it is a tried-and-true model that works for people and would work for people in Alberta.

Senator Simons: My daughter is a family lawyer in British Columbia. I am not opposed to unified family courts. What I question, though, is this: If Alberta has the constitutional jurisdictional power to decide how to arrange its courts, these 17 judges could have been assigned to Superior Court positions in Alberta — or at least some of them could have.

Just to be clear, Alberta is being punished for not using the judges in the way you and perhaps I would prefer, and those judges will be assigned to other courts while Alberta watches.

M. Virani : À cet égard, la Cour canadienne de l'impôt possède une expertise en matière de revenu.

Le sénateur Cotter : Toutes les autres questions concernent le revenu également, mais elles ne sont pas soumises à la Cour canadienne de l'impôt. Je peux vous montrer votre propre site Web à ce sujet.

M. Virani : Je fais de mon mieux pour vous aider, sénateur Cotter, mais il y a eu un effort pour assurer la symétrie en ce qui concerne les causes qu'entend la Cour canadienne de l'impôt comme organisme. Selon mes notes, il y a des aspects du processus décisionnel qui vont à la Cour fédérale plutôt qu'à la Cour d'appel fédérale. Cette disposition était fondée sur l'idée que cela commence par le Tribunal de la sécurité sociale et que c'est seulement s'il s'agit de revenu que la Cour canadienne de l'impôt est mise à contribution.

La sénatrice Simons : J'ai une nouvelle question à soulever, de même qu'une autre que nous avons déjà abordée rapidement. En tant que sénatrice de l'Alberta, je tiens à être très claire. Ces 17 juges devaient être mis à la disposition des tribunaux de l'Alberta. Le gouvernement de l'Alberta ne voulait pas utiliser les juges comme vous l'aviez demandé. Les Albertains se voient donc retirer ces 17 juges de l'Alberta, qui sont affectés ailleurs. C'est de cela que nous parlons ici. C'est difficile à avaler pour les Albertains, dont les tribunaux sont aussi engorgés que ceux de toutes les autres provinces.

M. Virani : En toute franchise, sénatrice Simons, je partage votre frustration. Je serais encore plus frustré si j'étais Albertain. C'est pourquoi nous avons mis six ans à travailler avec eux et à essayer de comprendre le problème que pose le recours à ces juges pour ce qui a été conçu, à savoir le Tribunal unifié de la famille. Environ sept autres provinces et territoires ont profité de l'offre de les utiliser. Le Tribunal unifié de la famille est un modèle de guichet unique qui aide les plaideurs à avoir accès à la justice en n'ayant pas à déterminer s'ils doivent s'adresser à une cour supérieure ou à une cour provinciale. Il est plus rapide et moins coûteux, et c'est un modèle éprouvé qui fonctionne pour le monde et qui fonctionnerait pour les Albertains.

La sénatrice Simons : Ma fille est avocate en droit de la famille en Colombie-Britannique. Je ne suis pas contre les tribunaux unifiés de la famille. Ce que je remets en question, cependant, c'est que si l'Alberta a le pouvoir constitutionnel de décider comment organiser ses tribunaux, ces 17 juges, ou du moins certains d'entre eux, auraient pu être affectés à des postes à la Cour supérieure de l'Alberta.

Soyons bien clairs : l'Alberta est pénalisée pour ne pas avoir utilisé les juges de la façon que vous et peut-être moi aurions préféré, et ces juges seront affectés à d'autres tribunaux et l'Alberta devra se contenter d'observer ce qui se passe sur les lignes de côté.

Mr. Virani: I would not accept that characterization whatsoever, Senator Simons. What I would say is that if you have a concern about Alberta's inability to meet the needs of Albertans in an efficacious and cost-effective way, you should take that up with Minister Amery and the premier of Alberta. Because after six years, what we will not do as the Government of Canada is to allow funded positions for family court access to lay unused when there is so much demand in other parts of the country.

I understand your frustrations, and I share them. We took this step after a lot of negotiation back and forth and after repeated attempts to get Alberta to understand why this is a proven and tried-and-true model. They elected not to use them for what they were designed for. Please understand that when they were allocated in 2018, it wasn't an allocation of judges, generally speaking. It was an allocation of unified family court judges. The call was taken up by seven other provinces. The fact that Alberta didn't take them up is something for you to raise with the Government of Alberta.

Senator Simons: My next question has to do with safe consumption sites. I have been on record as a long-term proponent of safe injection and consumption sites. But I — along with many Canadians — have watched with mounting dismay as a policy that I thought made sense from a public health perspective — we see such terrible distress on our streets. People are dropping dead from poisoned drug supplies, and the consumption sites seem to be normalizing the taking of drugs rather than providing people with safe supply.

Can you tell me how the provisions contained in the budget balance the need to protect the health and welfare of people who consume illegal narcotics and other drugs with public safety considerations?

Mr. Virani: What we've always been trying to do since our government took office in 2015 is to ensure that, first of all, the issue of opioid deaths and deaths caused by use of narcotics is treated as a health care issue rather than a criminal issue. You asked about how enforcement feeds in. We have a four-pillar strategy: prevention, harm reduction, treatment and enforcement. The decriminalization provisions contained within the budget implementation act address both the harm reduction and treatment components.

You've seen that so far in terms of our suppleness with how we're responding to these issues. I know it's not in your province — it's in the province next door — but we had a pilot project that B.C. had asked for. They asked for changes to it, and we responded to that. Very recently in my own city of Toronto,

M. Virani : Je n'accepterais absolument pas cette interprétation, sénatrice Simons. Ce que je dirais, c'est que si vous vous inquiétez de l'incapacité de l'Alberta de répondre aux besoins des Albertains de façon efficace et rentable, vous devriez en parler au ministre Amery et à la première ministre de l'Alberta. Parce qu'après six ans, le gouvernement du Canada ne laisse pas inutilisés les postes financés pour l'accès aux tribunaux de la famille, alors que la demande est très grande dans d'autres régions du pays.

Je comprends vos frustrations, et je les fais miennes. Cette mesure est l'aboutissement de longues négociations et de multiples tentatives de faire comprendre à l'Alberta pourquoi ce modèle est solide et a fait ses preuves. Ils ont choisi de ne pas utiliser les postes aux fins pour lesquelles ils ont été conçus. Il faut comprendre que, lorsqu'ils ont été affectés en 2018, ce n'était pas une affectation de juges en général. Il s'agissait d'une affectation de juges pour les tribunaux unifiés de la famille. Sept autres provinces ont accepté l'offre. Pourquoi l'Alberta ne s'en est-elle pas prévalu? À vous d'en discuter avec le gouvernement de l'Alberta.

La sénatrice Simons : Ma prochaine question porte sur les centres de consommation supervisée. Je suis partisane de longue date des centres d'injection et de consommation supervisés. Mais — à l'instar de nombreux Canadiens — j'ai observé avec une consternation croissante une politique qui me semblait logique dans l'optique de la santé publique. Nous voyons une telle détresse dans nos rues. Des gens meurent à cause de leurs drogues empoisonnées, et les centres de consommation semblent banaliser la consommation de médicaments plutôt que de distribuer un approvisionnement sûr.

Pouvez-vous me dire comment les dispositions du budget protègent la santé et le bien-être des personnes qui consomment des stupéfiants illégaux et d'autres drogues tout en tenant compte des considérations de sécurité publique?

M. Virani : Depuis son arrivée au pouvoir en 2015, notre gouvernement a toujours essayé de veiller à ce que, tout d'abord, la question des décès imputables aux stupéfiants et aux opioïdes soit traitée comme un problème de soins de santé plutôt que de criminalité. Vous avez demandé quelle est la place faite à l'application de la loi. Nous avons une stratégie à quatre piliers : la prévention, la réduction des méfaits, le traitement et l'application de la loi. Les dispositions de décriminalisation contenues dans la Loi d'exécution du budget portent à la fois sur la réduction des méfaits et le traitement.

Vous avez pu le constater jusqu'à maintenant en ce qui concerne la souplesse dont nous faisons preuve dans notre réponse à ces enjeux. Je sais que ce n'est pas dans votre province — c'est dans la province voisine —, mais nous avons un projet pilote que la Colombie-Britannique avait demandé. Elle

we had a request for similar decriminalization, and our evaluation was that it didn't meet the public safety imperative, and that application was turned down.

Senator Pate: Welcome, minister, and welcome to your officials.

I want to address two areas. One is the auto theft issue. I want to pick up on some of the issues raised. We know — and as you've identified — there's an issue in terms of young people being recruited, particularly racialized young people at a time when the government has stressed the importance of dealing with supports for Indigenous and Black youth so that they're not at risk of being preyed upon by those who might recruit them. This measure to deal with auto theft actually seems to be going after the very young people who are most likely to be criminalized. They will be the easiest to catch. This seems to be what the car companies want and not necessarily what will actually address this issue. We know that installing kill switches and other anti-theft measures could be done by auto companies for as little as \$10 to \$100 to stop these cars from being stolen altogether.

I'd like to hear why the decision was made to go this route instead of looking at the more effective route of going after the car companies and insisting they take action. This will just result in completely undermining the other efforts you're making to reduce the numbers of Black and Indigenous folks in prison.

Here is my second area of interest. Although it's not squarely within the areas we've asked you to look at, when this goes south, it will be within your department's ambit to have to defend the actions of the government. This is about the plan to contract beds in federal prisons for immigration detention at a time when, according to the Canada Border Services Agency, or CBSA, we're talking about somewhere between 25 and 47 people. They've determined that these people are high risk, but their own data reveals that only 1% pose a danger to the public, and 83% and more are determined as high risk because of their flight risk.

A number of us have been to the immigration detention centres. As you know, I think I've been to all but one of the federal penitentiaries in this country. The cost to implement an interim measure will be almost \$1 million per person. When we were in the new centres in both Surrey and Laval, it was clear that they are under-capacity. They have more than 200 free beds. They also have entire units that, if necessary — according to CBSA — could be fortified.

Why has the measure been taken to put people into federal penitentiaries at a time when there's a huge concern about the overuse of isolation and human rights concerns being raised?

a demandé des changements, et nous avons accepté. Très récemment, dans ma propre ville, Toronto, nous avons reçu une demande de décriminalisation semblable que nous avons rejetée au motif que nous avons jugé que cela ne répondait pas à l'impératif de sécurité publique.

La sénatrice Pate : Bienvenue, monsieur le ministre, et bienvenue à vos fonctionnaires.

J'aimerais aborder deux sujets. D'abord le vol de voitures. J'aimerais revenir sur certaines des questions soulevées. Nous savons — et comme vous l'avez dit — que le recrutement de jeunes est un problème, particulièrement le rendement de jeunes racisés au moment même où le gouvernement a souligné l'importance de s'occuper des mesures de soutien pour les jeunes Autochtones et Noirs afin qu'ils ne soient pas à risque d'être la proie de ceux qui pourraient les recruter. Cette mesure visant à lutter contre le vol de voitures semble viser les très jeunes qui sont les plus susceptibles d'être criminalisés. Ils seront les plus faciles à attraper. Cela semble être ce que veulent les constructeurs d'automobiles, et pas nécessairement ce qui réglera le problème. Nous savons que les constructeurs pourraient installer des coupe-circuits et d'autres dispositifs antivol pour aussi peu que 10 \$ à 100 \$ pour empêcher le vol de ces voitures.

J'aimerais savoir pourquoi on a opté pour cette solution plutôt que d'envisager la voie la plus efficace qui consiste à poursuivre les constructeurs d'automobiles et à insister pour qu'ils agissent. Cela ne fera qu'anéantir les autres efforts que vous faites pour réduire le nombre de Noirs et d'Autochtones en prison.

Voici mon deuxième sujet d'intérêt. Même si ce n'est pas tout à fait dans les domaines que nous vous avons demandé d'examiner, lorsque la situation se détériorera, il appartiendra à votre ministère de justifier les actions du gouvernement. Il s'agit du plan visant à réserver des lits dans les prisons fédérales pour la détention d'immigrants à un moment où, selon l'Agence des services frontaliers du Canada, ou l'ASFC, nous comptons 25 à 47 personnes. On a déterminé que ces personnes présentent un risque élevé, mais les données de l'ASFC révèlent que seulement 1 % représentent un danger pour le public, et que 83 % et plus sont considérés comme à haut risque en raison du risque de fuite.

Un certain nombre d'entre nous ont visité des centres de détention de l'immigration. Comme vous le savez, je crois avoir vu tous les pénitenciers fédéraux du pays, sauf un. La mise en œuvre d'une mesure intérimaire coûtera près de 1 million de dollars par personne. En visitant les nouveaux centres de Surrey et de Laval, nous avons compris qu'ils sont en situation de surcapacité. Ils ont plus de 200 lits libres. Ils ont aussi des unités entières qui, si nécessaire — selon l'ASFC — pourraient être renforcées.

Pourquoi a-t-on décidé d'envoyer des gens dans des pénitenciers fédéraux, lorsqu'on s'inquiète énormément de l'utilisation excessive de l'isolement ainsi que des droits de la personne?

Mr. Virani: Thank you, Senator Pate, for your two questions.

I would respectfully disagree with your characterization that what we are doing through these measures in the budget implementation act will actually result in more overrepresentation of Black and Indigenous men and women. What I would point out to you is that by ensuring we have targeted measures such as the one Senator Prosper asked me about, where you treat it as an aggravating factor for those who are organized criminals who are using and victimizing teenagers — including racialized teenagers — demonstrably shows that our target is on those who are orchestrating, paying for and ordering the crimes as opposed to those effectuating the particular theft of a given automobile. I think that stand in stark contrast to the rhetoric we hear from the Conservative Party in the House of Commons, who would simply reject Charter protections against the presumption of innocence and things like your right to reasonable bail not to be denied without just cause.

You're right to point out our Black and Indigenous strategies. We're very committed to those. I'm very committed to those, including finishing them up and publicizing them by the end of this year. Bill C-5 targeted exactly what you're talking about in terms of overrepresentation. As well, we've had measures that deal with training that is needed for judges on things like systemic racism.

I would also point out and draw your attention to the National Action Plan on Combatting Auto Theft, which talks about different components. We're looking at this in a manner that is not siloed. Motor vehicle standards and changing the motor vehicle standards is something that falls under the purview of Minister Champagne, and he's charged with doing exactly that. So I agree with you on that.

With respect to the immigration detention issue, what I can say is that we've done an analysis of the need for it. We understand there is a need for ensuring there's a place to house individuals where such housing is required. We've also done a Charter analysis in terms of whether any Charter concerns are triggered. That Charter statement is a public document, and you can view it. In our assessment, this meets Charter scrutiny, and it's also an important initiative in terms of Canadians' public safety.

[Translation]

Senator Carignan: Good afternoon, minister.

I gather that there aren't any new judges for Quebec in your announcement. Alberta doesn't want 17 judge positions, and you're offering them to the interested provinces. However, in Quebec, when we speak with the judges — because they speak to us and to you — they report a significant shortage. In Quebec,

M. Virani : Je vous remercie, sénatrice Pate, de vos deux questions.

Avec tout le respect que je vous dois, je ne suis pas d'accord avec vous pour dire que les mesures que prévoit la Loi d'exécution du budget entraîneront une surreprésentation accrue des hommes et des femmes noirs et autochtones. Je vous ferais remarquer qu'en instaurant des mesures ciblées comme celle qui intéresse le sénateur Prosper, lorsqu'on considère qu'il s'agit d'un facteur aggravant pour les membres du crime organisé qui utilisent et victimisent des adolescents — y compris des adolescents racisés — c'est la preuve que nous ciblons ceux qui orchestrent, payent et commandent les crimes, par opposition à ceux qui commettent le vol d'une automobile donnée. Je pense que cela contraste vivement avec les beaux discours du Parti conservateur à la Chambre des communes, un parti qui rejette du revers de la main la garantie de présomption d'innocence selon la Charte et, par exemple, comme votre droit à la mise en liberté sous caution raisonnable sans motif valable.

Vous avez raison de souligner nos stratégies pour les Noirs et les Autochtones. Nous y tenons beaucoup. Je suis bien déterminé à les mettre en œuvre, notamment en les parachevant et en les rendant publiques d'ici la fin de l'année. Le projet de loi C-5 visait exactement ce dont vous parlez au sujet de la surreprésentation. De plus, nous avons mis en place des mesures concernant la formation des juges en matière de racisme systémique notamment.

J'aimerais également attirer votre attention sur le Plan d'action national sur la lutte contre le vol de véhicules, qui traite de différentes composantes. Nous examinons la situation d'une manière qui n'est pas cloisonnée. Les normes et la modification des normes sur les véhicules automobiles relèvent du ministre Champagne, et c'est exactement ce qu'il est chargé de faire. Je suis donc d'accord avec vous là-dessus.

Quant à la détention des immigrants, je peux vous dire que nous avons fait une analyse de la nécessité de cette mesure. Nous comprenons qu'il faut prévoir un lieu pour l'hébergement des personnes qui en ont besoin. Nous avons également effectué une analyse de la Charte pour déterminer les éventuelles préoccupations liées à la Charte. Cet énoncé de la Charte est un document public, et vous pouvez le consulter. Selon notre évaluation, il satisfait à l'exigence de l'examen de la Charte, et c'est aussi une initiative importante pour la sécurité publique des Canadiens.

[Français]

Le sénateur Carignan : Bonjour, monsieur le ministre.

Je comprends qu'il n'y a pas de nouveaux juges pour le Québec dans ce que vous avez annoncé. Il y a 17 postes de juges dont l'Alberta ne veut pas, et vous les offrez aux provinces intéressées. Cependant, au Québec, quand nous parlons avec les juges — parce qu'ils nous parlent, les juges, comme à vous —,

I'm told that about 15 judges are needed. Neither the budget nor your announcement include any new puisne judge positions specifically for Quebec.

Mr. Virani: The budget bill seeks to free up these 17 judges, but it doesn't specify the target for the provinces.

Senator Carignan: In your discussions with the provinces, outside the bill, have you talked about increasing the number of judges in Quebec, either starting with the 17 judges or from other places?

Mr. Virani: Yes, my ministerial office staff and I are in regular contact with the chief justices of all provinces. That includes the Honourable Marie-Anne Paquette, Chief Justice of the Superior Court of Quebec, as well as the Chief Justice of the Quebec Court of Appeal.

Senator Carignan: Will her request for additional judges be granted in the coming days or months?

Mr. Virani: I want to point out that there is always discussion with the chief justices. The request for additional judges has to come from the minister. So the request has to come from Simon Jolin-Barrette, not the Honourable Marie-Anne Paquette or anyone else.

Senator Carignan: Are you saying that Minister Jolin-Barrette has not specifically requested new judges?

Mr. Virani: I am in touch with him, but I'm not sure if he has written to me about needing more judges. We were asked about that last week and I remember that just eight judges are needed in Quebec: six for the Superior Court and two for the Court of Appeal.

Senator Carignan: You have authorized DNA warrants for auto theft offences.

Mr. Virani: Yes.

Senator Carignan: You also authorized them for the possession and distribution of electronic devices. I am very pleased because I introduced a bill to broaden the Criminal Code offences that could be subject to DNA warrants. I want to commend you on that.

There are a lot of other offences in the Criminal Code. I do not want to minimize their importance, but the possession and distribution of electronic devices related to auto theft are not as serious as some of the other offences. Some offences are more

ils nous disent qu'il en manque beaucoup. Au Québec, on me dit qu'il manque une quinzaine de juges. Dans le budget ou dans votre annonce, il n'y a pas de nouveaux postes de juges puînés attribués spécifiquement au Québec.

M. Virani : Ce qu'on vise avec le projet de loi sur le budget, c'est qu'on a libéré ces 17 juges, mais la cible des provinces n'est pas précisée dans le projet de loi.

Le sénateur Carignan : Dans vos discussions avec les provinces, au-delà du projet de loi, a-t-on parlé d'augmenter le nombre de juges au Québec, que ce soit à partir des 17 juges ou ailleurs?

M. Virani : Oui, les adjoints de mon bureau ministériel et moi sommes toujours en contact avec les juges en chef de toutes les provinces. Cela inclut l'honorable Marie-Anne Paquette, juge en chef de la Cour supérieure du Québec, ainsi que la juge en chef de la Cour d'appel du Québec.

Le sénateur Carignan : Est-ce qu'elle pourra obtenir satisfaction quant à ses demandes de juges supplémentaires dans les prochains jours ou les prochaines semaines?

M. Virani : Ce qu'il est important de souligner, c'est que c'est toujours une discussion avec les juges en chef... La demande pour le nombre de juges doit venir du ministre. Donc, la demande doit venir de M. Simon Jolin-Barrette, pas de l'honorable Marie-Anne Paquette ou de quelqu'un d'autre.

Le sénateur Carignan : Est-ce que je comprends que le ministre Jolin-Barrette ne vous a pas fait de demandes spécifiques pour de nouveaux juges?

M. Virani : Je suis en contact avec lui; je ne suis pas certain s'il m'a écrit sur le fait qu'il a besoin de plus de juges. Je rappelle, car nous avons été questionnés à ce sujet la semaine dernière, qu'il manque seulement huit juges au Québec; six à la Cour supérieure et deux à la Cour d'appel.

Le sénateur Carignan : Vous avez autorisé des mandats de prélèvements d'ADN génétique pour les infractions de vol de voitures.

M. Virani : Oui.

Le sénateur Carignan : Vous l'avez fait également pour les infractions de possession et la distribution de dispositifs électroniques. J'en suis très heureux, parce que j'ai déposé un projet de loi pour étendre les infractions du Code criminel qui pourraient être visées par un mandat de prélèvement d'ADN. Je vous félicite pour cela.

Il y a beaucoup d'autres infractions au Code criminel; je ne veux pas sous-estimer l'importance de ces infractions, mais la possession et la distribution de dispositifs électroniques relativement au vol de voitures, par rapport à d'autres

serious. Do you intend to broaden the use of DNA warrants for other offences besides those two, auto theft and the possession and distribution of electronic devices used in auto theft?

Mr. Virani: The bill clearly sets out our intent. I just wanted to point out that there is more at stake in auto theft since the proceeds are used to fund national and international criminal organizations. The proceeds are used to fund other kinds of offences, such as prostitution, drug trafficking and human trafficking. The issues are much broader. What we heard from the police, especially in Quebec, is that we have to interrupt and intercept the link between criminal organizations and their funding because those organizations exist to promote more crimes.

Senator Carignan: My question is the following: do you want to extend DNA sampling to various other offences? That is what the police want; they are all asking for that.

Mr. Virani: We listen to the police, what they want to do to effectively target individuals and to prevent crime. Our intent with this bill is DNA sampling for auto theft only.

Senator Carignan: Thank you.

Senator Clement: Hello, minister.

[English]

Thank you for highlighting the immense contributions of Senator Jaffer. Always a good place to start.

Number two, I certainly will not argue with you about investments to Legal Aid. That is always a good thing. I just want to remind us that in Ontario we have a legal clinic system as well that doesn't deal with family and criminal law but does deal with the fallout of systemic racism of overrepresentation of Black and Indigenous people, so they also need funding and some love and attention. I would just put that on the record.

My questions are around consumption sites. I took note of your answer to Senator Simons. I looked at the documents where you consulted on supervised consumption sites. I do not see anywhere that municipalities were consulted. You consulted service operators, Indigenous, provincial, territorial, but municipalities have a lot to say on those sites, and I wondered if that was in the works or whether you thought about that.

infractions, ce ne sont pas les plus graves. Certaines infractions le sont encore plus. Avez-vous l'intention d'étendre les mandats de prélèvements d'ADN à d'autres infractions que ces deux-là, le vol de voitures et la possession et la distribution de dispositifs électroniques destinés aux vols?

M. Virani : Notre volonté exprimée dans le projet de loi est bien précisée dans celui-ci. Je voulais juste souligner que le vol de voitures n'est pas que cela, mais qu'il permet aussi de financer les organisations criminelles nationales et internationales. Cela aide à commettre d'autres types d'infractions, comme la prostitution et le trafic de drogues et d'êtres humains. Cela touche un aspect beaucoup plus large. Ce qu'on a entendu de la part des policiers, surtout au Québec, c'est qu'il faut interrompre et intercepter le lien des organisations criminelles avec leur financement, car ces organisations sont là pour promouvoir plus de crimes.

Le sénateur Carignan : Ma question est la suivante : voulez-vous étendre le prélèvement d'ADN à plusieurs autres infractions? La demande vient des policiers; ils le demandent tous.

M. Virani : On est à l'écoute des policiers, de ce qu'ils veulent faire pour vraiment cibler les personnes et pour éviter et prévenir les crimes. Ce qu'on vise avec ce projet de loi, c'est seulement le prélèvement d'ADN pour les vols de véhicules.

Le sénateur Carignan : Merci.

La sénatrice Clement : Bonjour, monsieur le ministre.

[Traduction]

Je vous remercie d'avoir mis en lumière les immenses contributions de la sénatrice Jaffer. Toujours un bon point de départ.

Ensuite, je ne contesterai certainement pas vos investissements dans l'aide juridique, qui sont toujours une bonne chose. Je veux simplement rappeler que l'Ontario a un réseau de cliniques juridiques qui ne fait pas dans le droit de la famille ou le droit pénal, mais qui s'occupe des retombées du racisme systémique de la surreprésentation des Noirs et des Autochtones. Elles ont donc également besoin de financement et d'un peu d'amour et d'attention. Je tenais à ce que cela figure au compte rendu.

Mes questions portent sur les centres de consommation. J'ai pris note de votre réponse à la sénatrice Simons. J'ai vu les documents où vous avez mené des consultations au sujet des sites de consommation supervisée. Je ne vois nulle part que les municipalités ont été consultées. Vous avez consulté les exploitants de services, autochtones, provinciaux et territoriaux, mais les municipalités ont aussi beaucoup à dire sur ces sites. Je me demandais si cela est en cours ou si vous y avez songé.

For auto theft, you mentioned the National Action Plan on Combatting Auto Theft. In that strategy, is your government looking at working with car companies in the way they design vehicles, talking about prevention — nothing to do with the Criminal Code — with corporations and insurance companies and their responsibility?

I'll just throw in the Black Justice Strategy, because I don't get to see you often. I have heard good things and some frustration around how long it's taken. I spoke to Black people in Halifax and in Yellowknife, up north, who are saying that they need to feel that their unique local considerations are taken into that Black Justice Strategy and feel that's lacking.

Mr. Virani: Thank you very much. On the issue of legal clinics, I hear you loud and clear, Senator Clement. I helped to create a legal clinic called SALCO in Toronto.

Senator Clement: You did.

Mr. Virani: I would say that our role at the national level is that from time to time we will fund specific projects or endeavours that are taken on by a legal clinic in Ontario or elsewhere in the country. In the main, Legal Aid Ontario's funding is a part of call of Minister Downey at the provincial government level.

With respect to cities, I'm looking at the notes being passed to me by the department. I know there will be more consultations. The Toronto application for decriminalization was a city-led initiative, so there is an extensive consultation with the city in that context, but obviously, the provincial one in B.C. was province-wide.

With respect to auto theft, absolutely at the National Summit on Combatting Auto Theft we had all of the system actors involved, standards associations but also insurance companies and automobile dealers themselves. It is not lost upon me that some of the anti-theft devices can be quite simply implemented and to some extent already exist in certain highly electrified vehicles. You can talk about the highly electronic vehicles that are less susceptible to theft because they are so controllable and controlled. It begs the question of the motor vehicle standards, and that is part of the national action plan we announced on Victoria Day last week.

With respect to the Black Justice Strategy, I share your passion to work quickly on this, to do it right. I would gently say is that there was a bit of a delay that was not a delay on my part but a delay caused in terms of finalizing the work product of that expert steering committee. They do incredible work. They

En ce qui concerne le vol d'automobiles, vous avez mentionné le Plan d'action national sur la lutte contre le vol de véhicules. Selon cette stratégie, votre gouvernement envisage-t-il de collaborer avec les constructeurs d'automobiles pour la conception des véhicules, de parler de prévention — rien à voir avec le Code criminel — avec les entreprises et les compagnies d'assurances, de même que de leur responsabilité?

Je vais vous parler de la Stratégie en matière de justice pour les personnes noires, parce que je ne vous vois pas souvent. J'ai entendu de bonnes choses et une certaine frustration au sujet du temps qu'elle a pris. J'ai parlé à des Noirs à Halifax et à Yellowknife, dans le Nord, qui souhaiteraient sentir que leurs considérations locales particulières sont prises en compte dans la Stratégie en matière de justice pour les personnes noires et déplorent que cela manque.

M. Virani : Merci beaucoup. En ce qui concerne les cliniques juridiques, je vous entends très bien, sénatrice Clement. J'ai participé à la création de la clinique juridique SALCO à Toronto.

La sénatrice Clement : Oui.

M. Virani : Je dirais que notre rôle au niveau national est de financer, à l'occasion, divers projets ou initiatives d'une clinique d'aide juridique en Ontario ou ailleurs au pays. Principalement, le financement d'Aide juridique Ontario est un point de chute du ministre Downey au niveau du gouvernement provincial.

Pour ce qui est des villes, je regarde les notes que me remet le ministère. Je sais qu'il y aura d'autres consultations. La demande de décriminalisation de Toronto était une initiative de la ville. Il y a donc eu une vaste consultation avec la ville dans ce contexte, mais évidemment, la demande provinciale en Colombie-Britannique était pour l'ensemble de la province.

Quant au vol d'automobiles, il est certain que tous les intervenants au système, les associations de normalisation, les compagnies d'assurances et les concessionnaires d'automobiles ont participé au Sommet national pour lutter contre le vol de véhicules. Je n'oublie pas que certains dispositifs antivol peuvent être facilement mis en œuvre et, jusqu'à un certain point, le sont déjà dans certains véhicules hautement électrifiés. Vous pouvez parler des véhicules hautement électroniques qui sont moins susceptibles d'être volés parce qu'ils sont contrôlables et contrôlés. Cela amène la question des normes pour les véhicules automobiles, qui font partie du plan d'action national que nous avons annoncé la semaine dernière à l'occasion de la fête de la Reine.

Quant à la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, je partage votre désir de travailler rapidement à ce dossier et de bien faire les choses. Je dirais gentiment qu'il y a eu un léger retard qui n'était pas un retard de ma part, mais un retard causé par la finalisation du plan de travail de ce comité

wanted to make sure their work was top-notch. It is top-notch, but there was a delay occasioned by them getting that material to me. We are proceeding with pace on the next steps, which is putting out a “what we heard” report, crafting a draft strategy and working toward implementing it in the calendar year of 2024.

Senator Clement: Thank you.

[*Translation*]

Senator Audette: I am pleased to see you, minister.

As you know, the government launched the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous women and girls. It resulted in 32 calls to justice for the Government of Canada and 183 for all governments across Canada.

I have looked carefully and you certainly have a lot of responsibilities as minister. A team is being created quickly for auto theft, and legislative changes have been proposed.

After a major inquiry into missing persons, however, we do not see the kind of response that honours the calls to justice. This is a question I will ask each government witness. Where do things stand? AMBER alerts, red dress day, why just one region? Canada is a vast country.

At the same time, there should be a tribunal on the rights of Indigenous persons or an ombudsperson so we know where things stand and what progress is being made. I would like to have seen those things in the bill as a commitment from the government.

In short, I also know that questions have been asked and that there are various concerns about supervised consumption sites.

In the world I come from, it has aggravated matters instead of alleviating problems and supporting people. Go to the Downtown Eastside. That is where I go on the weekend, in Vancouver. Women are saying that consumption has increased. So if there is decriminalization, the statistics will be interesting, but the death toll will continue to rise.

I don't know how you coordinate your efforts with your colleagues to address mental health issues and their effects and how you respond to the other calls to justice.

Thank you, minister.

directeur d'experts. Les experts font un travail incroyable. Ils voulaient s'assurer que leur travail était parfait. Il l'est, mais il y a eu un retard à me transmettre les documents. Nous progressons au rythme des prochaines étapes, qui consistent à produire un rapport sur ce que nous avons entendu, à élaborer une ébauche de stratégie et à travailler à sa mise en œuvre dans l'année civile 2024.

La sénatrice Clement : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Audette : Je suis contente de vous voir, monsieur le ministre.

Vous comprendrez que ce gouvernement a ordonné la tenue de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Il en a résulté 32 appels à la justice pour le gouvernement du Canada et 183 pour l'ensemble des gouvernements à travers le Canada.

Bien sûr, j'ai regardé attentivement et vous avez beaucoup de responsabilités comme ministre. On crée rapidement une équipe pour les vols de voitures, on fait des propositions d'amendement et de loi.

Après une grande enquête sur les disparitions humaines, nous ne semblons pas voir de réaction dans la façon dont nous pouvons honorer les appels à la justice. C'est une question que je vais poser à chaque témoin du gouvernement. Nous en sommes où? L'alerte AMBER, la Journée de la robe rouge, pourquoi une seule région? Le Canada est grand.

En même temps, on devrait avoir un tribunal des droits des peuples autochtones ou une *ombudsperson* pour savoir où l'on va et comment les choses progressent. Ce sont des choses que j'aurais aimé voir dans ce projet de loi comme engagement de la part du gouvernement.

Brièvement, je comprends aussi que des questions ont été posées et qu'il y a de nombreuses préoccupations au sujet des sites de consommation supervisée.

Dans le monde d'où je viens, cela a aggravé la situation au lieu d'atténuer les problèmes ou de soutenir les gens. Allez dans le Downtown Eastside; c'est à cet endroit que je vais en fin de semaine, à Vancouver. Les femmes nous disent que la consommation a augmenté. Donc, si on enlève le côté criminel, les statistiques seront intéressantes, mais les décès vont continuer d'augmenter.

Je ne sais pas comment vous vous coordonnez avec vos collègues pour atténuer les problèmes de santé mentale et tout ce qu'ils entraînent et comment vous traitez le reste des appels à la justice.

Merci, monsieur le ministre.

Mr. Virani: Thank you, senator. Regarding the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls, a number of the calls to justice involve my department and the government in general. Let me say first that it is a priority for me and for the entire government. I understand your concerns and your frustration with the rapid action on vehicle theft. I can point out, however, that our investments have tripled since 2015 as compared to those of the previous government in all matters relating to Indigenous rights holders across Canada.

The budget for the red dress alert includes an investment of \$1.3 million. We have 12 new cell towers along the Highway of Tears in British Columbia. We have also created new shelter spaces for Indigenous women. We have created 36 police services led by Indigenous groups or Indigenous rights holders. Is that enough? No, we have to do more and I understand that.

As to the ombud and the possibility of creating a commission, I think that relates more to the United Nations declaration, but we are in fact in the process of addressing that. I also have a bilateral meeting next week with the Assembly of First Nations and Cindy Woodhouse and we will be talking about that.

As to the consumption issues and our response, our broad goal is to prevent deaths. It is as simple as that. Another issue we have not dealt with so far is the objective of a safer supply. Fentanyl is the cause of a lot of deaths and it is a serious problem. That is why we created the Substance Use and Addictions Program, along with a supply program. That involves my own riding in Toronto.

We have to keep looking to see what more we can do, especially considering that mental illness is often at the root of opioid consumption issues.

Senator Audette: Thank you.

[English]

The Chair: Minister, may I ask you to stay a few minutes longer? There is one more senator who wants to ask a question. Is that okay?

Mr. Virani: Yes.

Senator Tannas: Thanks, Minister Virani. I'll be brief. I just noted the question and answer with Senator Simons with respect to the unified family court positions. Then I contrasted that with the exchange you had with Senator Carignan in French. They are also not participants in the unified family court, yet with Senator Simons, you said, "Tell Alberta too bad, so sad, we'll do what

M. Virani : Merci, madame la sénatrice. Concernant l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, plusieurs appels à la justice touchent mon ministère et le gouvernement en général. Je souligne tout d'abord que c'est une priorité pour moi et pour tout le gouvernement. Je comprends votre inquiétude et votre frustration sur la vitesse à laquelle on traite les vols de véhicules. Je peux toutefois souligner que, depuis 2015, les investissements ont triplé par rapport au gouvernement précédent pour tout ce qui touche les ayants droit autochtones à travers le Canada.

Pour l'alerte robe rouge, le budget inclut un investissement de 1,3 million de dollars. Nous avons 12 nouvelles tours de cellulaires sur la route des larmes en Colombie-Britannique. On a aussi créé de nouvelles places d'hébergement pour les femmes autochtones. On a créé 36 services policiers menés par les groupes autochtones ou les ayants droit autochtones. Est-ce suffisant? Non, il faut en faire plus et je le comprends.

Pour ce qui est de l'ombudsman et de la possibilité de créer une commission, je crois que cet aspect touche davantage la Déclaration des Nations unies, mais nous sommes justement en train de cibler cet élément. J'ai d'ailleurs une réunion bilatérale avec l'Assemblée des Premières Nations et Cindy Woodhouse la semaine prochaine et nous allons en discuter.

Pour ce qui est des problèmes de consommation et de notre façon de traiter la situation, en gros, le but est d'éviter les décès. C'est aussi simple que cela. Un autre aspect qu'on n'a pas traité jusqu'à maintenant, c'est l'objectif d'un approvisionnement plus sécuritaire. Le fentanyl cause beaucoup de décès et c'est un sérieux problème. C'est la raison pour laquelle on a créé le Programme sur l'usage et les dépendances aux substances, accompagné d'un programme d'approvisionnement. Cet élément touche ma propre circonscription de Toronto.

Il faut voir encore et encore ce qu'on peut faire de plus, surtout compte tenu du fait que les maladies mentales sont souvent à l'origine des problèmes de consommation d'opioïdes.

La sénatrice Audette : Merci.

[Traduction]

La présidente : Monsieur le ministre, puis-je vous demander de rester encore quelques minutes? Un autre sénateur a une question à vous poser. Vous êtes d'accord?

M. Virani : Oui.

Le sénateur Tannas : Merci, monsieur le ministre. Je serai bref. J'ai noté la question de la sénatrice Simons relativement aux postes du Tribunal unifié de la famille et la réponse qu'elle a reçue. J'ai ensuite comparé cela à l'échange que vous avez eu avec le sénateur Carignan en français. Ils ne participent pas non plus au Tribunal unifié de la famille. Pourtant, avec la

we want with these judges.” You didn’t make that response to Senator Carignan. You said you hadn’t decided what you were going to do. Can you explain that?

I’m not a lawyer, and I’m new to the committee. Maybe I just missed something, but it seemed to me that there were two sets of responses for the same question.

Mr. Virani: Senator Tannas, thank you for your question. What I would say to you is I’m not trying to give different responses to different provinces. I am at the listen of all provinces, including their ministers.

What I said earlier prior to my exchange with Senator Simons is that the 17 judges who are available to be allocated can be allocated across the country for unified family court purposes or for Superior Court general purposes. I think I said this to Senator Dalphond. That would include if there are needs in Alberta for the general Superior Court.

Secondly, I don’t appreciate the characterization you put on it in terms of “too bad, so sad.” That’s not what I was attempting to say whatsoever. If you’re looking for an expression of my commitment to address the needs of the Alberta courts, what I would say is look no further than the person I suggested to the Prime Minister to be elevated to the Supreme Court of Canada, which is the Chief Justice of the Alberta Court of King’s Bench, Mary Moreau, an outstanding jurist who also happens to be the first Franco-Albertan to ever serve in the Supreme Court of Canada.

I have a good relationship with Mickey Amery. I was frustrated with the fact that they did not want to use them for the unified family court purposes, but if Minister Amery has a different need for different judges of a different ilk or categorization, I’m always at the listen to the various ministers around the country.

Senator Tannas: Thank you for that clarification.

The Chair: Minister, thank you very much for coming. Your office responded right away when we asked for you to come, so we very much appreciate that. We look forward to seeing you again in the future.

For our second panel, we have quite a number of officials to answer our questions. From the Department of Finance Canada, we have Erin Hunt, Director General, Financial Crimes and Security Division; and Justin Brown, Senior Director, Financial Crimes Policy. From Innovation, Science and Economic Development Canada, we have Marc-André Rochon, Acting Director General, Spectrum Management Operations Branch, Spectrum and Telecommunications Sector; and Amy Jensen, Director, Spectrum Management Operations Directorate, Spectrum and Telecommunications Sector, Telecommunications

sénatrice Simons, vous avez dit : « Dites à l’Alberta tant pis, c’est dommage, nous ferons ce que nous voudrions avec ces juges. » Vous n’avez pas fait la même réponse au sénateur Carignan. Vous avez dit que vous n’aviez pas décidé ce que vous alliez faire. Pouvez-vous m’expliquer?

Je ne suis pas avocat et je suis nouveau au comité. J’ai peut-être raté quelque chose, mais il m’a semblé y avoir deux séries de réponses à la même question.

M. Virani : Sénateur Tannas, je vous remercie de votre question. Je n’essaie pas de donner des réponses différentes aux différentes provinces. Je suis à l’écoute de toutes les provinces et de leurs ministres.

Ce que j’ai dit tout à l’heure avant mon échange avec la sénatrice Simons, c’est que les 17 juges disponibles peuvent être affectés à l’échelle au pays pour les besoins des tribunaux unifiés de la famille ou aux fins générales des cours supérieures. Je pense l’avoir dit au sénateur Dalphond. Cela inclurait les besoins de l’Alberta pour sa cour supérieure générale.

Deuxièmement, je n’aime pas votre interprétation de mon « tant pis, c’est dommage ». Ce n’est pas du tout ce que j’essayais de dire. Si vous voulez une expression de mon engagement à répondre aux besoins des tribunaux de l’Alberta, je vous dirais de ne pas aller plus loin que la personne que j’ai recommandé au premier ministre de nommer à la Cour suprême du Canada, soit la juge en chef de la Cour du banc du Roi de l’Alberta, Mary Moreau, une juriste exceptionnelle qui est également la première Franco-Albertaine à siéger à la Cour suprême du Canada.

J’ai une bonne relation avec Mickey Amery. J’étais déçu qu’on ne veuille pas de lui pour le Tribunal unifié de la famille, mais si le ministre Amery a un besoin différent de juges différents d’un type différent ou d’une catégorie différente, je serai toujours à l’écoute comme je le suis pour tous les ministres du pays.

Le sénateur Tannas : Merci de cette précision.

La présidente : Monsieur le ministre, merci beaucoup d’être venu. Votre bureau a tout de suite répondu à notre invitation, et nous vous en sommes très reconnaissants. Nous avons hâte de vous revoir.

Pour notre deuxième groupe de témoins, nous avons de nombreux fonctionnaires prêts à répondre à nos questions. Du ministère des Finances Canada, nous accueillons Erin Hunt, directrice générale, Division des crimes financiers et de la sécurité, et Justin Brown, directeur principal, Politique sur les crimes financiers. D’Innovation, Sciences et Développement économique Canada, nous recevons Marc-André Rochon, directeur général par intérim, Direction générale des opérations de la gestion du spectre, Secteur du spectre et des télécommunications, et Amy Jensen, directrice, Direction des

Sector. From Health Canada, we have Jennifer Pelley, Director, Office of Legislative and Regulatory Affairs, Controlled Substances and Opioid Response Directorate, Controlled Substances and Cannabis Branch; and from the Department of Justice Canada, Erin Cassidy, Counsel, Criminal Law Policy Section.

Can you start your presentations, please, Justice Canada? We'll start with you, Ms. Cassidy, and followed by Mr. Bourgeois.

Erin Cassidy, Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice Canada: Thank you very much. I will give brief remarks specifically related to the proposed Criminal Code reforms for money laundering and terrorist financing in Part 4, Division 34, Subdivision C.

My colleagues from the Department of Finance Canada will also speak to additional measures relating to money laundering and terrorist financing but set out in the proceeds of crime money laundering and terrorist financing act and other instruments.

Budget 2024 and the proposed Budget Implementation Act propose two amendments to the Criminal Code. The first is a new order to keep an account open or active for a limited period of time available to law enforcement on prior judicial authorization on a reasonable ground to suspect standard to support the investigation of an offence established under an act of Parliament.

Financial service providers often unilaterally close accounts suspected of being linked to criminal activity which can hinder investigations into crime. That is the rationale for this first proposed measure.

The second proposed measure is a new production order to enable law enforcement to obtain prior judicial authorization on reasonable grounds to believe standard for the production of specified documents or data on pre-established dates over the duration of the order to support the investigation of an offence established under an act of Parliament.

This proposal would provide a more consistent and timely means by which law enforcement can obtain the specified documents or data in a manner that is consistent with Charter protected rights. Thank you very much.

The Chair: Thank you.

opérations de la gestion du spectre, Secteur du spectre et des télécommunications, Secteur des télécommunications. Santé Canada, nous avons Jennifer Pelley, directrice, Bureau des affaires législatives et réglementaires, Direction des substances contrôlées et de la réponse aux surdoses, Direction générale des substances contrôlées et du cannabis; et le ministère de la Justice Canada nous envoie Erin Cassidy, avocate, Section de la politique en matière de droit pénal.

J'invite les gens de Justice Canada à commencer leurs exposés. Commençons par vous, maître Cassidy, puis ce sera le tour de Me Bourgeois.

Erin Cassidy, avocate, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice Canada : Merci beaucoup. Je vais faire de brèves observations sur les réformes proposées au Code criminel en matière de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes, à la sous-section C, section 34 de la partie 4.

Mes collègues du ministère des Finances parleront également des nouvelles mesures supplémentaires concernant le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, qui sont énoncées dans la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et d'autres instruments.

Le budget de 2024 et la nouvelle Loi d'exécution du budget proposent deux modifications au Code criminel. La première est une nouvelle ordonnance visant à ce qu'un compte soit maintenu ouvert ou actif pour un temps limité pour l'application de la loi sur autorisation judiciaire préalable pour soupçon raisonnable afin de faciliter l'enquête sur une infraction établie en vertu d'une loi fédérale.

Il est fréquent que les fournisseurs de services financiers décident unilatéralement de fermer des comptes soupçonnés d'être liés à des activités criminelles, ce qui peut nuire aux enquêtes criminelles. Telle est la raison d'être de cette première mesure proposée.

La deuxième mesure proposée est une nouvelle ordonnance de communication pour permettre au service d'application de la loi d'obtenir une autorisation judiciaire préalable pour un motif raisonnable pour la communication de documents ou de données déterminés à des dates préétablies pour la durée de l'ordonnance afin de faciliter l'enquête sur une infraction établie en vertu d'une loi fédérale.

Cette proposition donnerait un moyen plus uniforme et plus rapide qui permettra au service d'application de la loi d'obtenir les documents ou les données recherchées, dans le respect des droits protégés par la Charte. Merci beaucoup.

La présidente : Merci.

Daniel Bourgeois, Senior General Counsel, Tax Law Services Portfolio, Department of Justice Canada: I'm here for Division 30 of the Budget Implementation Act. It's a short amendment to the Tax Court of Canada Act to grant the Tax Court of Canada the power to authorize a person that is before the Tax Court that is not an individual — mostly a corporation — to be represented by a member of its organization and not by a lawyer.

Basically, the provision brings the powers of the Tax Court in line with those of the Federal Court which already had that power. It allows the court to consider a taxpayer's request that cannot afford a lawyer and where the choice is between deciding not to challenge an assessment of tax or to hire a lawyer, to be represented by an employee, director or an officer. It enhances access to justice and it provides fairness in bringing litigants that go before the Tax Court of Canada in the same situation as those that go before the other federal courts.

The Chair: Thank you. Ms. Dekker, Division 29, Judges Act?

Marie-Josée Poirier, Counsel, Judicial Affairs Section, Department of Justice Canada: I'll be doing the presentation. I work with Ms. Dekker.

[Translation]

Hello, Madam Chair and senators. We are from the Judicial Affairs Section of the Department of Justice and we will be talking to you about Division 29 of Part 4 of the bill.

This Division contains clause 320, which amends two paragraphs of the Judges Act to repurpose 17 judicial salaries originally authorized in Budget 2018 from the section on unified family courts (section 24(4)) to the section on general trial courts (section 24(3)(b)). This will allow the Minister of Justice to reallocate judicial resources to any superior trial court in Canada in a way that will respond to requests for judicial resources and demonstrated need. Judges appointed to a trial pool position can hear a variety of matters, including criminal, civil and family law matters.

[English]

The Chair: We will now go to Sandro Giammaria, Division 35, Criminal Code (Motor Vehicle Theft).

Daniel Bourgeois, avocat général principal, Portefeuille des services du droit fiscal, ministère de la Justice Canada : Je suis ici pour présenter la section 30 de la Loi d'exécution du budget. Il s'agit d'une brève modification à la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt; elle vise à accorder à la Cour canadienne de l'impôt le pouvoir d'autoriser une personne qui se trouve devant elle et qui n'est pas un particulier — essentiellement une société — à être représentée par un membre de son organisation plutôt que par un avocat.

Essentiellement, la disposition aligne les pouvoirs de la Cour canadienne de l'impôt sur ceux de la Cour fédérale, qui avait déjà ce pouvoir. Elle permet à la cour d'examiner la demande d'un contribuable qui n'a pas les moyens de s'offrir les services d'un avocat et qui a un choix à faire entre ne pas contester une cotisation d'impôt et engager un avocat, d'être représenté par un employé, un administrateur ou un dirigeant. Il améliore l'accès à la justice et assure l'équité en plaçant les plaideurs devant la Cour canadienne de l'impôt sur le même pied que ceux qui se retrouvent devant les autres tribunaux fédéraux.

La présidente : Merci. Au tour de Me Dekker, section 29, Loi sur les juges?

Marie-Josée Poirier, conseillère juridique, Section des affaires judiciaires, ministère de la Justice Canada : Je vais faire l'exposé. Je travaille avec Me Dekker.

[Français]

Bonjour, madame la présidente, messieurs les sénateurs et mesdames les sénatrices. Nous travaillons à la Section des affaires judiciaires du ministère de la Justice et nous allons vous parler de la section 29 de la partie 4 du projet de loi.

Cette section contient l'article 320, qui modifie deux alinéas de la Loi sur les juges afin de réaffecter 17 traitements ou salaires aux juges initialement autorisés dans le budget de 2018 à la section des tribunaux unifiés de la famille, plus précisément au paragraphe 24(4), que l'on réaffecte à la section des tribunaux de première instance, donc l'alinéa 24(3)b). Cela permettra au ministre de la Justice de réaffecter ces ressources judiciaires à des cours supérieures de première instance au Canada d'une manière qui répondra aux demandes de ressources judiciaires et aux besoins démontrés. Les juges nommés à un poste en vertu de l'alinéa 24(3)b) peuvent entendre des affaires variées, y compris des affaires criminelles, civiles et de droit de la famille. Merci.

[Traduction]

La présidente : Nous passons maintenant à Sandro Giammaria, section 35 du Code criminel (vol de véhicules à moteur).

Sandro Giammaria, Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice Canada: Thank you, Madam Chair. Good evening, senators. As mentioned, I am here to discuss briefly the amendments related to auto theft. I can do no better than did the minister in summarizing all this, so I'll repeat it.

That portion of the bill proposes five changes. One would be to introduce two new offences targeting auto theft where violence is used, threatened or attempted in the commission of that offence. The other auto theft offence is where the theft is linked to organized crime.

The second measure proposes two new offences again related to electronic devices that facilitate auto theft. The one offence would criminalize possession of such a device for the purpose of committing auto theft, while the second of those offences would criminalize a variety of forms of distribution — making, repairing, selling, importing, et cetera. There's a list within the provision, but collectively we refer to it as distributing the device. In that offence, it's where the person distributing has knowledge that the recipient of the device intends to use it for an auto theft.

The third measure would introduce a new money laundering or laundering for the proceeds of crime offence where it's related to organized crime. I think the minister aptly laid out the links to auto theft in that regard.

The fourth provision would introduce a new aggravating factor applicable at sentencing and applicable to adult offenders or youth offenders who are sentenced as adults. That aggravating factor would require sentencing judges to consider as aggravating the use of a young person in the commission of an offence.

Lastly, there are a number of amendments that make available investigative tools like wiretaps and DNA orders in respect of the new offences that are proposed.

The Chair: Thank you. We will now go to the Department of Finance Canada.

Erin Hunt, Director General, Financial Crimes and Security Division, Department of Finance Canada: Good evening. My name is Erin Hunt. I work at the Department of Finance in the Financial Crimes and Security Division, and I'm here to speak to Division 34, Subdivision B, which proposes amendments to strengthen investigative powers and to support operational effectiveness of Canada's Anti-Money Laundering and Anti-Terrorist Financing Regime Strategy.

Sandro Giammaria, avocat, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice Canada : Merci, madame la présidente. Bonsoir, honorables sénateurs. Comme je l'ai mentionné, je suis là pour présenter brièvement les modifications relatives au vol de véhicules à moteur. Je ne saurais faire mieux que le ministre pour résumer tout cela, alors je vais répéter son explication.

Cette partie du projet de loi propose cinq changements. Le premier serait la création de deux nouvelles infractions ciblant le vol d'automobiles avec usage, tentative ou menace de violence. L'autre infraction de vol d'automobiles est lorsque le vol est lié au crime organisé.

La deuxième mesure propose deux nouvelles infractions liée, toujours, à des dispositifs électroniques qui facilitent le vol d'automobiles. La première infraction criminaliserait la possession d'un tel dispositif dans le but de commettre un vol d'automobile, tandis que la seconde criminaliserait diverses formes de distribution — comme la fabrication, la réparation, la vente, l'importation, et cetera. La disposition les énumère toutes, mais collectivement, nous appelons cela la distribution. Il y a infraction lorsque la personne qui distribue le dispositif sait que le destinataire a l'intention de l'utiliser pour un vol d'automobiles.

La troisième mesure introduirait une nouvelle infraction de recyclage des produits de la criminalité lorsqu'elle est le fait du crime organisé. Je pense que le ministre a bien fait ressortir les liens avec le vol de voitures à cet égard.

La quatrième disposition introduirait une nouvelle circonstance aggravante applicable lors de la détermination de la peine et applicable aux contrevenants adultes ou aux jeunes contrevenants qui sont condamnés comme adultes. Les juges devraient considérer comme circonstance aggravante le recours à un adolescent pour la commission d'une infraction.

Enfin, il y a plusieurs modifications qui rendent disponibles des outils d'enquête comme l'écoute électronique et les ordonnances de prélèvement d'ADN pour les nouvelles infractions qui sont proposées.

La présidente : Merci. Nous passons maintenant au ministère des Finances.

Erin Hunt, directrice générale, Division des crimes financiers et de la sécurité, ministère des Finances Canada : Bonsoir. Je m'appelle Erin Hunt. Je travaille à la Division des crimes financiers et de la sécurité du ministère des Finances, et je suis ici pour parler de la section 34, sous-section B, qui propose des modifications destinées à renforcer les pouvoirs d'enquête et à appuyer l'efficacité opérationnelle du Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

There are also changes in Part A of the subdivision, which are specific to the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act, but I'm going to speak to the amendments proposed to the Income Tax Act and the Excise Tax Act. These amendments propose to include an additional warrant power to allow the Canada Revenue Agency authority to seek, obtain and execute general warrants for certain specified and limited purposes.

Criminal tax investigations are becoming more complex, often extending beyond provincial and national borders, and criminals make use of new technologies and sophisticated schemes to evade taxes. To keep pace, the Canada Revenue Agency investigators and computer forensic analysts need the ability to seize and analyze evidence more quickly, before it is lost, destroyed or otherwise compromised.

The Canada Revenue Agency, or CRA, investigators and computer forensic analysts are authorized to seek and execute search warrants and a range of other Criminal Code warrants and orders to investigate income tax and excise tax offences. However, currently, they are not authorized to seek and execute Criminal Code general warrants. General warrants authorize, under certain conditions, the use of investigative techniques or devices, such as computer forensic analytics. They are regularly used by law enforcement to search and seize evidence in all forms of criminal investigations, such as electronic data relating to fund transfers.

The Canada Revenue Agency must currently request a police officer to obtain and execute a general warrant on CRA's behalf. Providing CRA investigators with the authority to seek, obtain and execute some aspects of the general warrant from a court would allow time-sensitive, sophisticated and complex tax offence cases to be more efficiently investigated without having to rely on law enforcement agencies to execute such warrants. These amendments would come into force 90 days following Royal Assent.

The Chair: Thank you. We will now go to Innovation, Science and Economic Development Canada.

[Translation]

Marc-André Rochon, Acting Director General, Spectrum Management Operations Branch, Spectrum and Telecommunications Sector, Innovation, Science and Economic Development Canada: Thank you, Madam Chair, for the opportunity to speak to the committee today. I would first like to acknowledge that we are coming to you from the unceded

D'autres changements proposés à la partie A de la sous-section sont propres à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, mais je vais parler des modifications proposées à la Loi de l'impôt sur le revenu et à la Loi sur la taxe d'accise. Il est question de confier à l'Agence du revenu du Canada le pouvoir de demander, d'obtenir et d'exécuter des mandats généraux à des fins précises et limitées.

Les enquêtes fiscales criminelles deviennent de plus en plus complexes, puisqu'elles s'étendent souvent au-delà des frontières provinciales et nationales et que les criminels ont recours à de nouvelles technologies et à des stratagèmes sophistiqués pour échapper à l'impôt. Afin de suivre le rythme, les enquêteurs de l'Agence du revenu du Canada et les analystes judiciaires informatiques doivent pouvoir saisir et analyser les preuves plus rapidement, avant qu'elles ne soient perdues, détruites ou autrement compromises.

L'Agence du revenu du Canada, l'ARC, les enquêteurs et les analystes judiciaires en informatique sont autorisés à demander et à exécuter des mandats de perquisition et toute une gamme d'autres mandats et ordonnances en vertu du Code criminel pour enquêter sur des infractions à l'impôt sur le revenu et à la taxe d'accise. Toutefois, ils ne sont actuellement pas autorisés à demander et à exécuter des mandats généraux aux termes du Code criminel. Dans certaines conditions, les mandats généraux autorisent l'utilisation de techniques ou de dispositifs d'enquête, comme l'analyse judiciaire par ordinateur. Les mandats sont régulièrement utilisés par les organismes d'application de la loi pour perquisitionner et saisir des éléments de preuve dans toutes les formes d'enquêtes criminelles, comme des données électroniques relatives aux transferts de fonds.

L'Agence du revenu du Canada doit actuellement demander qu'un policier obtienne et exécute les mandats généraux émis pour le compte de l'ARC. Le fait de donner aux enquêteurs de l'ARC le pouvoir de demander, d'obtenir et d'exécuter certains volets des mandats généraux émis par un tribunal permettrait que les cas d'infraction fiscale délicats, complexes et soumis à des contraintes de temps fassent plus efficacement l'objet d'enquêtes, sans qu'il soit nécessaire de s'en remettre à des organismes d'application de la loi pour exécuter ce genre de mandats. Ces modifications entreraient en vigueur 90 jours après la sanction royale.

La présidente : Merci. Nous passons maintenant à Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

[Français]

Marc-André Rochon, directeur général par intérim, Direction générale des opérations de la gestion du spectre, Secteur du spectre et des télécommunications, Innovation, Sciences et Développement économique Canada : Je vous remercie, madame la présidente, de me donner l'occasion de témoigner devant le comité aujourd'hui. Je voudrais tout d'abord

territory of the Anishinaabe Algonquin people. I would also like to thank them for being stewards of the land and waters in this area since time immemorial.

[English]

Auto theft is a complex problem that requires manufacturers, insurance companies, shippers, law enforcement agencies and governments to work together to identify solutions. Each partner has a role to play in combatting this challenging issue.

We are here today to discuss Innovation, Science and Economic Development Canada's, or ISED's role as the regulator of wireless communication devices in Canada's strategy to address this problem.

Auto theft impacts thousands of Canadian households every year, and the government has seen evidence of this rising trend. In 2022, as compared to the previous year, rates of vehicle theft rose by 50% in Quebec, 48% in Ontario, 35% in Atlantic Canada and 18% in Alberta. Auto theft increasingly involves organized crime groups who are using the proceeds of auto theft to fund other illegal activities.

In recent years, wireless communication technologies have become ubiquitous in our daily lives, to the great benefit of Canadians. Unfortunately, these technologies are also being used to facilitate unlawful activities.

[Translation]

This is why the government announced, via Budget 2024, proposed amendments to the Radiocommunication Act. These amendments aim to curb auto theft in Canada as part of the suite of changes the government is bringing forward. In particular, they will limit access to wireless devices used in auto theft and allow their removal from the Canadian marketplace.

Currently, the minister has established technical standards and certification requirements for radio apparatus in support of Canada's effective management of spectrum.

[English]

Innovation, Science and Economic Development Canada takes action to prevent the sale and distribution of devices that do not conform to the established technical standards, including devices

rappeler que nous nous adressons à vous depuis le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe. Je tiens également à remercier ce dernier d'être le gardien des terres et des eaux de cette région depuis des temps immémoriaux.

[Traduction]

Le vol d'automobiles est un problème complexe qui exige que les fabricants, les compagnies d'assurances, les transporteurs, les services de police et les gouvernements coopèrent pour trouver des solutions. Chaque partenaire a un rôle à jouer pour combattre ce fléau.

Nous sommes ici aujourd'hui pour discuter du rôle d'Innovation, Sciences et Développement économique, ISDE, à titre d'organisme de réglementation des dispositifs de communication sans fil, dans le cadre de la stratégie canadienne de lutte contre le vol d'automobiles.

Le vol de véhicules touche des milliers de ménages canadiens chaque année et le gouvernement a constaté une tendance à la hausse. En 2022, par rapport à l'année précédente, l'augmentation du nombre de véhicules volés a été de 50 % au Québec, de 48 % en Ontario, de 35 % dans les provinces de l'Atlantique et de 18 % en Alberta. Ces vols sont de plus en plus souvent commis par des groupes du crime organisé, qui se servent des sommes recueillies pour financer d'autres activités illégales.

Ces dernières années, les technologies de communication sans fil sont devenues omniprésentes dans notre quotidien, pour le plus grand bénéfice de la population canadienne. Malheureusement, ces technologies peuvent également être utilisées pour faciliter des activités illégales.

[Français]

C'est pourquoi le gouvernement a annoncé, dans le budget de 2024, des propositions de modification de la Loi sur la radiocommunication. Ces modifications ont pour objectif de contrer les vols d'automobiles au Canada et font partie de l'ensemble des changements proposés par le gouvernement. Elles limiteront notamment l'accès aux dispositifs sans fil utilisés pour le vol de voitures et permettront de les retirer du marché canadien.

Pour le moment, le ministre a établi des normes techniques et des exigences d'homologation pour les appareils radio afin d'assurer une gestion efficace du spectre.

[Traduction]

Innovation, Sciences et Développement économique prend des mesures pour empêcher la vente et la distribution de dispositifs qui ne respectent pas les normes techniques établies, y compris

that may enable auto theft. These nonconforming devices may include remote key programmers, immobilizer key programmers and code grabbers.

Through existing routine market surveillance activities, ISED identifies devices found in the Canadian distribution chain that are not on the Radio Equipment List, which is a requirement for most radio equipment in Canada.

Innovation, Science and Economic Development Canada also targets radio frequency signal jammers, which are prohibited under the Radiocommunication Act and are known to be actively used in conjunction with vehicle theft. Innovation, Science and Economic Development Canada engages with distributors to ensure that corrective actions are taken regarding the sale of uncertified and prohibited devices in Canada, such as discontinuing their distribution.

However, certain radio apparatus that can be used for criminal activity may also be used for legitimate purposes. Therefore, the amendments are required, as many of these devices are not captured by existing legislation and regulations. As such, they can be used and sold anywhere in Canada, provided they meet technical standards and are certified.

[*Translation*]

ISED recently launched a public consultation to gather further information on the nature and variety of potential illegitimate uses of these wireless devices, which will inform any regulatory changes concerning their sale, distribution and possession.

While there is no silver bullet, we believe that amending the Radiocommunication Act to address new technologies and growing threats is a measured and appropriate response to auto theft.

[*English*]

Thank you for your attention. We will be pleased to answer any questions the committee may have.

The Chair: Thank you very much. We will now hear from Health Canada.

les dispositifs qui peuvent faciliter le vol d'automobiles. Ces dispositifs non conformes peuvent comprendre des programmeurs de clés à distance, des programmeurs de clés antidémarrage et des capteurs de codes.

Dans le cadre des activités courantes de surveillance du marché, ISDE repère les dispositifs se trouvant dans la chaîne de distribution canadienne qui ne sont pas dans la Nomenclature du matériel radio; il est pourtant obligatoire d'y figurer pour la majeure partie du matériel radio au Canada.

Innovation, Sciences et Développement économique cible également les brouilleurs de signaux de radiofréquence, qui sont interdits selon la Loi sur la radiocommunication et sont réputés pour être très utilisés dans les vols de véhicules. Innovation, Sciences et Développement économique est en contact avec les distributeurs pour s'assurer que des mesures correctives, tels que la suspension de leur distribution, sont prises concernant la vente de dispositifs non homologués et interdits au Canada.

Toutefois, certains appareils radio susceptibles d'être utilisés pour des activités criminelles peuvent également l'être à des fins légitimes. Par conséquent, il est nécessaire de procéder à ces modifications, car bon nombre de ces dispositifs ne sont pas couverts par la législation et la réglementation en vigueur. Il est donc possible de les utiliser et de les vendre partout au Canada, à condition qu'ils répondent aux normes techniques et qu'ils soient homologués.

[*Français*]

ISDE a récemment lancé une consultation publique pour recueillir plus d'informations sur la nature et la gamme des usages illégitimes potentiels de ces dispositifs sans fil. Ces données serviront à informer toute modification réglementaire concernant la vente, la distribution et la possession de ces dispositifs.

Bien qu'il n'y ait pas de solution miracle, nous pensons que les modifications apportées à la Loi sur la radiocommunication pour tenir compte des nouvelles technologies et des menaces grandissantes constituent une réponse mesurée et adéquate au vol de véhicules.

[*Traduction*]

Nous vous remercions de votre attention et nous répondrons aux questions des membres du comité avec plaisir.

La présidente : Merci beaucoup. Nous allons maintenant entendre la représentante de Santé Canada.

Jennifer Pelley, Director, Office of Legislative and Regulatory Affairs, Controlled Substances and Opioid Response Directorate, Controlled Substances and Cannabis Branch, Health Canada: Thank you for the opportunity to speak with all of you today. My name is Jennifer Pelley. I'm the Director of the Office of Legislative and Regulatory Affairs in the Controlled Substances and Opioid Response Directorate of Health Canada.

[*Translation*]

I am here to speak with you about Division 44 of Part 4, which proposes a number of amendments to the Controlled Drugs and Substances Act (CDSA).

[*English*]

Supervised consumption and drug-checking services are an important, evidence-based part of Canada's comprehensive public health response to addressing substance use-related harms and the overdose crisis.

[*Translation*]

Over the past 20 years, Canadian and international studies have consistently shown that, when properly established, supervised consumption and drug checking services help to save lives and connect people who use drugs to social services and treatment.

[*English*]

Data reported to Health Canada indicates that between January 2017 and October 2023, supervised consumption sites in Canada received over 4.4 million visits, responded to over 53,000 nonfatal overdoses and made over 424,000 referrals to health and social services.

Supervised consumption sites reduce public drug use, the spread of diseases and strain on emergency services.

Currently, supervised consumption sites legally operate pursuant to a ministerial exemption under subsection 56(1) of the Controlled Drugs and Substances Act, or CDSA. Some shorter-term supervised consumption services — which you will hear referred to as overdose prevention sites, as well as stand-alone drug checking services — operate pursuant to an exemption issued under subsection 56(1) of the act. Applications for an exemption are considered on a case-by-case basis.

Jennifer Pelley, directrice, Bureau des affaires législatives et réglementaires, Direction des substances contrôlées et de la réponse aux surdoses, Direction générale des substances contrôlées et du cannabis, Santé Canada : Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'entretenir avec vous aujourd'hui. Je m'appelle Jennifer Pelley et je suis la directrice du Bureau des Affaires législatives et réglementaires, Direction des substances contrôlées et de la réponse aux surdoses, Direction générale des substances contrôlées et du cannabis, à Santé Canada.

[*Français*]

Je suis ici pour vous parler aujourd'hui de la section 44 de la partie 4, qui propose un certain nombre de modifications à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS).

[*Traduction*]

Les services de consommation supervisée et de vérification des drogues sont d'importants éléments fondés sur des données probantes de la réponse globale du Canada en matière de santé publique aux méfaits liés à la consommation de substances et à la crise des surdoses.

[*Français*]

Au cours des 20 dernières années, des études canadiennes et internationales ont montré que, lorsqu'ils sont bien établis, les services de consommation supervisée et de vérification de drogues contribuent à sauver des vies et à mettre les consommateurs de drogues en contact avec des services sociaux, des services de santé et des traitements.

[*Traduction*]

Les données communiquées à Santé Canada indiquent qu'entre janvier 2017 et octobre 2023, les sites de consommation supervisée au Canada ont reçu plus de 4,4 millions de visites, pris en charge plus de 53 000 surdoses non mortelles, et ont effectué plus de 424 000 orientations vers des services sociaux et de santé.

Les sites de consommation supervisée réduisent la consommation de drogues en public, la propagation des maladies et la pression exercée sur les services d'urgence.

Actuellement, les services de consommation supervisée fonctionnent en vertu d'une exemption ministérielle accordée aux termes de l'article 56.1 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, la LRCDAS. D'autres services de consommation supervisée à court terme, souvent appelés sites de prévention des surdoses, et des services autonomes de vérification des drogues sont offerts conformément à une exemption accordée en vertu du paragraphe 56(1) de la loi. Les demandes d'exemption sont examinées au cas par cas.

As the number of supervised consumption and drug checking services has expanded significantly across Canada since 2016, so has the evidence in support of their positive impacts on reducing overdose harms.

[*Translation*]

The proposed amendments to the CDSA would do three key things.

[*English*]

First, the regulation-making authorities in subsection 55(1) of the CDSA would be amended to allow for the establishment of a new regulatory scheme to authorize supervised consumption and drug checking services.

The proposed regulatory scheme would have clear and predictable regulatory requirements to provide more stability and transparency for service operators, while maintaining strict controls that are consistent with the public health and public safety objectives of the Controlled Drugs and Substances Act.

Notably, the bill would amend paragraph 55(1)(c) to include certain activities that are relevant to the operation of supervised consumption and drug checking services, namely, possession, transportation, sending or delivery of the substance or class of substances. This would enable the Governor-in-Council to make regulations respecting the authorization of such services.

Second, subsection 56(1) of the CDSA and related provisions would be repealed on a subsequent date to be fixed by order of the Governor-in-Council. The proposed new regulatory scheme, once developed and approved, would replace the current exemption scheme. Thus, subsection 56(1) and related provisions, which govern the exemption scheme for supervised consumption sites, would no longer be necessary.

These sections would only be repealed once the new regulations have come into force to avoid any disruption to existing service providers and their clients.

Third, transitional provisions included in the bill will ensure that even once subsection 56(1) of the CDSA has been repealed, all existing sites can continue to operate until their exemptions expire. At that point, operators would apply to Health Canada for an authorization under the new regulatory scheme. Should the legislative changes be adopted, Health Canada would engage in consultations with stakeholders to make sure all views are considered in the development of the new regulatory scheme.

Thank you.

Le nombre de services de consommation supervisée et de vérification de drogues a augmenté au Canada depuis 2016, tout comme les données probantes à l'appui de leur impact positif sur la réduction des méfaits des surdoses.

[*Français*]

Les modifications proposées à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances permettraient d'atteindre trois objectifs clés.

[*Traduction*]

Premièrement, les pouvoirs réglementaires prévus au paragraphe 55(1) de la LRCDas seraient modifiés afin de permettre la mise en place d'un régime réglementaire autorisant la consommation supervisée et les services de vérification des drogues.

Les modifications proposées sont assorties d'exigences réglementaires claires et prévisibles visant à fournir plus de stabilité et de transparence aux opérateurs de services, tout en maintenant des contrôles stricts qui sont compatibles avec les objectifs de santé publique et de sécurité publique de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

Le projet de loi modifie notamment l'alinéa 55(1)c) pour inclure certaines activités pertinentes au fonctionnement des services de consommation supervisée et de vérification des drogues — à savoir la possession, le transport, l'expédition ou la livraison de la substance ou de la catégorie de substances. Cela permettrait au gouverneur en conseil de prendre des règlements concernant l'autorisation de ces services.

Deuxièmement, l'article 56.1 de la LRCDas et les dispositions connexes seraient abrogés à une date fixée par décret du gouverneur en conseil. Le nouveau régime réglementaire proposé, une fois élaboré et approuvé, remplacerait le régime d'exemption actuel. Par conséquent, l'article 56.1 et les dispositions connexes, qui régissent le régime d'exemption pour les sites de consommation supervisée, ne seraient plus nécessaires.

Ces sections ne seraient abrogées qu'après l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, afin d'éviter toute perturbation pour les prestataires de services existants et leurs clients.

Troisièmement, des dispositions transitoires garantiront que, même après l'abrogation de l'article 56.1 de la LRCDas, tous les sites existants pourront continuer à fonctionner jusqu'à l'expiration de leurs exemptions. À ce moment-là, les exploitants demanderont une autorisation dans le cadre du nouveau régime réglementaire. Si les modifications législatives sont adoptées, Santé Canada engagera des consultations avec les intervenants afin de s'assurer que tous les points de vue sont pris en compte dans l'élaboration du nouveau régime réglementaire.

Merci.

The Chair: Thank you very much. Senators, you will all have three minutes to ask questions, starting with the deputy chair.

Senator Batters: First of all, this is about the auto theft issue. Why doesn't the new subclause 333.1(3) of the Criminal Code in this bill provide for a minimum sentence in case of recidivism when vehicle theft was committed with the use, attempt or threat of violence, unlike the minimum sentence for vehicle theft without violence that's currently provided for in subsection 333.1(1) of the Criminal Code, and the same reasoning applies to the new subclause 333.1(4) of the Criminal Code in this bill, which deals with motor vehicle theft for a criminal organization? There's no minimum sentence for that either, yet, without violence, it does have a minimum sentence? How is that consistent?

Mr. Giammaria: Thanks for the question, senator. As to the choice of whether to include mandatory minimums, that's a question best directed to the government. As an official, I can talk about what's in the bill and try to provide some clarity.

In the existing offence under subsection 333.1(1) the mandatory minimum that's there applies to a third or subsequent conviction. The conviction data tells us that very few people are actually subject to that mandatory minimum. Mirroring that here would probably have the same small effect.

In any case, the principal difference between that and the proposed offence here is the 14-year maximum. The additional element of violence being used in the commission of the offence, where that's not an essential element of the existing offence, would tend to aggravate — in the sense of increasing — the seriousness, severity or impact on victims of the commission of the offence, therefore, warranting a higher maximum.

Senator Batters: Since I only have three minutes, I have to go on. Thank you. I imagine the data would show that almost no one gets the maximum sentences.

This is another question that I would have liked to have asked the minister, but he didn't have time to stay for a second round.

The Chair: With absolute fairness, we only asked him to come for an hour.

Senator Batters: I recognize that there was no time for a second round.

Last October, the Supreme Court of Canada ruled that the vast majority of the "no more pipelines bill" — Bill C-69 — and the entirety of the regulations were unconstitutional, and that act had

La présidente : Merci beaucoup. Honorables sénateurs, vous aurez chacun trois minutes pour poser des questions, et nous débuterons par la vice-présidente.

La sénatrice Batters : Commençons par le vol de voitures. Pourquoi le nouveau paragraphe 333.1(3) du Code criminel proposé dans ce projet de loi ne prévoit-il pas une peine minimale en cas de récidive, dans les cas de vols commis avec recours, tentative ou menace de recours à la violence, contrairement à la peine minimale pour le vol de véhicule sans violence qui est actuellement prévue au paragraphe 333.1(1) du Code criminel. Le même raisonnement s'applique au nouveau paragraphe 333.1(4) du Code criminel envisagé dans ce projet de loi, qui traite du vol de véhicule à moteur à destination d'une organisation criminelle? Il n'y a pas non plus de peine minimale pour cela, et pourtant, pour les vols sans violence, il y a une peine minimale. En quoi est-ce cohérent?

Me Giammaria : Je vous remercie de la question, sénatrice. Pour ce qui est du choix d'inclure ou non des peines minimales obligatoires, il vaudrait mieux poser la question au gouvernement. En tant que fonctionnaire, je peux parler du contenu du projet de loi et essayer de clarifier les choses.

Selon l'infraction actuelle prévue au paragraphe 333.1 (1), la peine minimale obligatoire s'applique à une troisième condamnation ou à une condamnation subséquente. Les données sur les condamnations nous indiquent que très peu de délinquants sont effectivement assujettis à cette peine minimale obligatoire. Le fait de reprendre cette disposition aurait probablement le même effet limité.

Quoi qu'il en soit, la principale différence entre ce qui existe et l'infraction proposée tient au fait que la peine maximale est de 14 ans. Le recours à la violence qui vient s'ajouter lors de la perpétration de l'infraction, quand ce n'est pas un élément essentiel de l'infraction, a tendance à conférer un caractère plus grave, plus sérieux à l'acte commis ou à son impact sur les victimes de l'infraction, justifiant ainsi une peine maximale plus élevée.

La sénatrice Batters : Comme je n'ai que trois minutes, je dois enchaîner. J'imagine que, d'après les données recueillies, la peine maximale n'est presque jamais imposée.

C'est une autre question que j'aurais aimé poser au ministre, mais il n'a pas pu rester pour un deuxième tour.

La présidente : En toute justice, nous ne lui avons demandé de venir que pour une heure.

La sénatrice Batters : J'admets qu'il n'y avait pas de temps pour un deuxième tour.

En octobre dernier, la Cour suprême du Canada a statué que la vaste majorité du projet de loi destiné à sonner le glas des pipelines — le projet de loi C-69 — et l'ensemble des

almost 200 sections and the Supreme Court found that only 10 sections were acceptable. What did this government do? Seven months later, they plugged in a massive legislative fix for that Bill C-69 into this Bill C-69, the omnibus Budget Implementation Act, and many contend that those provisions will still be found unconstitutional by the courts.

As the justice minister — Canada's chief lawmaker — I wanted to ask the minister why he didn't advise the Trudeau government that it was wrong to jam that kind of a huge complicated measure to try to fix Bill C-69 into a Budget Implementation Act, where Parliament cannot properly scrutinize and amend that major legislation. Since the minister's time here expired without a chance for me to ask that, I will ask you as officials. When did justice officials receive instructions from this government to put that type of a huge legislative change into the budget implementation act?

Mr. Giammaria: I'm the only official sitting here at the table, and I'm here to talk about auto theft.

Senator Batters: I imagine you have officials for all kinds of other things. If you could please ask somebody from the Justice Department when those instructions were received from the government about putting that particular massive section into the Budget Implementation Act.

Mr. Giammaria: I can't speak to that.

Senator Batters: I know you can't, but I'm asking you to —

The Chair: Four minutes.

Senator Prosper: I have a question for Ms. Pelley. I appreciate that on Division 44 you outlined the relationship of transitional provisions between the existing exemption provisions and the new regulatory scheme that is going to be proposed. As I understand it, as one gets established, the exemption exists as long as it is valid.

Ms. Pelley: Correct.

Senator Prosper: You mentioned that part of that new regulatory regime is going to be based on consultations within the regulations. Can you provide any insights on what is going to guide those consultations to develop those new regulations? What parties will you be speaking to or what process is envisioned for that?

dispositions réglementaires en découlant étaient inconstitutionnels. Par ailleurs, sur les quelque 200 articles de ce projet de loi, la Cour suprême a jugé que 10 seulement étaient acceptables. Qu'a fait ce gouvernement? Eh bien, sept mois plus tard, il a inséré dans le projet de loi C-69, le projet de loi omnibus d'exécution du budget, un énorme correctif législatif, même si nombre d'observateurs sont d'avis que ces dispositions seront également jugées inconstitutionnelles par les tribunaux.

J'aurais voulu demander au ministre, en sa qualité de ministre de la Justice — soit de législateur en chef du Canada —, pourquoi il n'a pas dit au gouvernement Trudeau qu'il était inapproprié d'imposer ce genre de mesure extrêmement compliquée pour essayer de transformer le projet de loi C-69 en loi d'exécution du budget qui empêche le Parlement d'examiner et de modifier adéquatement cette importante mesure législative. Puisque le temps de comparution du ministre s'est écoulé sans que je n'aie eu l'occasion de lui poser cette question, je vais la poser aux fonctionnaires. Quand les fonctionnaires du ministère de la Justice ont-ils reçu des instructions du gouvernement pour apporter ce genre d'énorme changement législatif à la loi d'exécution du budget?

Me Giammaria : Je suis le seul fonctionnaire autour de cette table, et je suis ici pour parler du vol d'automobiles.

La sénatrice Batters : J'imagine que vous avez des fonctionnaires qui s'occupent de divers autres dossiers. Auriez-vous l'amabilité de demander à un collègue du ministère de la Justice à quel moment le ministère a reçu la directive d'inclure ces nombreuses dispositions dans la loi d'exécution du budget?

Me Giammaria : Je ne peux pas répondre à cela.

La sénatrice Batters : Je sais que vous ne le pouvez pas, mais je vous demande de...

La présidente : Vous en êtes à quatre minutes.

Le sénateur Prosper : J'ai une question pour Mme Pelley. Concernant la section 44, vous avez expliqué le rôle des dispositions transitoires entre les dispositions d'exemption existantes et le nouveau régime réglementaire qui sera proposé. D'après ce que je comprends, d'ici à ce que la nouvelle réglementation soit en place, l'actuel régime d'exemption demeurera valide.

Mme Pelley : C'est exact.

Le sénateur Prosper : Vous avez dit qu'une partie du nouveau régime réglementaire s'appuiera en partie sur des consultations tenues en vertu du règlement. Pouvez-vous nous donner une idée de ce qui orientera ces consultations relatives à l'élaboration de cette nouvelle réglementation? Qui consulterez-vous ou quel est le processus envisagé à cet égard?

Ms. Pelley: Certainly. Thank you very much for the question. I should note that we did previously undertake a consultation with stakeholders around a proposal to develop new regulations for supervised consumption sites and services. That was a comprehensive consultation conducted in 2020-21.

It was actually largely the outcomes of that consultation that pointed to the need for legislative amendments that would move away from the current exemptions process for supervised consumption sites and services. At that time, we consulted broadly with a number of key groups, notably, service operators — operators of current supervised consumption sites in Canada — as well as people with lived and living experience with substance use, law enforcement and health care professionals. It was a fairly robust consultation. We also accepted written comments. We published a notice of intent and received approximately 100 written responses. We also did something called a Knowledge Exchange Series, where we brought together subject-matter experts to exchange information around the evidence pertaining to supervised consumption sites and services. That, again, offered a balance of a diversity of perspectives around the issues. It was really the outcomes of that consultation that pointed us to it.

In addition, it is our intent to undertake additional consultations if the legislative amendments are adopted. We would consult largely with the same groups but also publicly give an opportunity to anybody with an interest in the regulations to weigh in.

Senator Prosper: Thank you.

[Translation]

Senator Dalphond: I forget who talked about Division 36.

[English]

Who spoke for Division 35, Justice Department? Amendment to motor vehicle theft.

[Translation]

Regarding Division 36, clause 380 of the bill would amend the Radiocommunication Act to prohibit the possession of all radio apparatus, equipment and devices. If I am reading it correctly, the proposed amendment does not stipulate any intent; simple possession is enough.

Mr. Rochon: That's right.

Mme Pelley : Volontiers. Merci beaucoup pour cette question. Je vous signale que nous avons déjà consulté les intervenants au sujet d'une proposition visant l'élaboration d'une nouvelle réglementation relative aux sites et aux services de consommation supervisée. Cette consultation exhaustive a été menée en 2020-2021.

Ce sont d'ailleurs les résultats de cette consultation qui ont fait ressortir la nécessité d'apporter des modifications législatives qui s'écarteraient du régime d'exemptions actuel pour les sites et les services de consommation supervisée. À l'époque, nous avons mené de vastes consultations auprès de groupes clés, principalement de fournisseurs de services — les actuels exploitants de sites de consommation supervisée au Canada — ainsi que des personnes ayant vécu une expérience de consommation de substances, des forces de l'ordre et des professionnels de la santé. Il s'agissait d'un processus de consultation très rigoureux. Nous avons également accepté des commentaires écrits. Nous avons publié un avis d'intention et reçu une centaine de réponses par écrit. Nous avons aussi organisé une série d'échanges de connaissances à laquelle ont participé des spécialistes qui ont échangé de l'information sur les données probantes relatives aux sites et aux services de consommation supervisée. Ces consultations nous ont permis de soupeser une diversité de points de vue sur ces questions. C'est vraiment le résultat des consultations qui nous ont orientés dans cette direction.

Nous avons l'intention de tenir d'autres consultations si jamais les modifications législatives sont adoptées. Nous consulterions essentiellement les mêmes groupes, mais nous donnerions aussi l'occasion à quiconque s'intéresse à la réglementation de donner son avis.

Le sénateur Prosper : Je vous remercie.

[Français]

Le sénateur Dalphond : J'ai oublié qui a parlé de la section 36.

[Traduction]

Quel représentant du ministère de la Justice a parlé de la section 35? Modification relative au vol de véhicules à moteur.

[Français]

Pour la section 36, la Loi sur la radiocommunication crée une nouvelle infraction à l'article 380 du projet de loi, qui interdit de posséder tout appareil radio, matériel ou dispositif. Si je lis bien la disposition, elle ne requiert pas une intention; la simple possession suffit.

M. Rochon : C'est exact.

Senator Dalphond: The purpose of the bill is to enable the minister, in accordance with clause 381, to prohibit any apparatus used in auto theft.

Mr. Rochon: It could be for other things, but the main objective right now is auto theft; you are right.

Senator Dalphond: That was my understanding. Moving on to Division 35, which amends the Criminal Code as regards motor vehicle theft, clause 370 says that subclause 332.2(1) of the Criminal Code is amended as follows:

Everyone commits an offence who possesses an electronic device suitable for committing theft of a motor vehicle, knowing that the device has been used or is intended to be used to commit vehicle theft offence.

So the intent is required.

Mr. Rochon: That's right.

Senator Dalphond: In one case, no intent is required, the issue is possession of an apparatus. In the second case, the issue is possession of an apparatus to commit motor vehicle theft, but the intent is required.

Mr. Rochon: Yes.

Senator Dalphond: There are two offences for the possession of likely the same apparatus.

[English]

Mr. Giammaria: One is a criminal offence; the other is of a regulatory nature. Constitutionally, as a principle of fundamental justice, a criminal offence requires a fault component, as I'm sure you know.

Senator Dalphond: What is the maximum penalty under the Radiocommunication Act?

[Translation]

Mr. Rochon: Would you like me to answer in French?

Senator Dalphond: Yes.

Mr. Rochon: Under the Radiocommunication Act, there is an administrative monetary penalty. For an individual, the penalty can be up to \$25,000. For a corporation, the penalty can be up to \$10 million. For repeat offences, the penalty is up to \$50,000 for an individual and up to \$15 million for a corporation.

Le sénateur Dalphond : Le but de la législation est de permettre au ministre, conformément à l'article 381, d'interdire des équipements permettant de commettre des vols de voitures.

M. Rochon : Ce pourrait être autre chose, mais l'objectif principal, dans le contexte actuel, c'est le vol de voitures; vous avez raison.

Le sénateur Dalphond : C'est ce que j'avais compris. Si je passe à la partie 35, qui modifie le Code criminel en matière de vol de véhicule moteur, l'article 370 dit que le Code criminel est modifié au paragraphe 333.2(1) pour dire ceci :

Commets une infraction quiconque possède un dispositif électronique pouvant servir à commettre un vol de véhicule à moteur dans le but de commettre une infraction de vol de véhicule à moteur.

Donc, l'intention est requise.

M. Rochon : Vous avez raison.

Le sénateur Dalphond : Dans un cas, l'intention n'est pas requise et c'est la possession d'un équipement; dans l'autre cas, c'est la possession d'un équipement pour commettre un vol de voiture, mais l'intention est requise.

M. Rochon : Oui.

Le sénateur Dalphond : On a deux infractions de possession pour probablement le même équipement.

[Traduction]

Me Giammaria : L'une est une infraction criminelle, l'autre est de nature réglementaire. Sur le plan constitutionnel, l'un des principes de la justice fondamentale veut que pour qu'il y ait infraction criminelle, il doit y avoir un élément de faute, comme vous le savez sans doute.

Le sénateur Dalphond : Quelle est la peine maximale prévue à la Loi sur la radiocommunication?

[Français]

M. Rochon : Voulez-vous que je vous réponde en français?

Le sénateur Dalphond : Oui.

M. Rochon : Conformément à la Loi sur la radiocommunication, c'est une sanction administrative pécuniaire. Pour un individu, la peine peut aller jusqu'à 25 000 \$. Pour un non-individu, la peine peut aller jusqu'à 10 millions de dollars. Pour les récidivistes, la peine va jusqu'à 50 000 \$ pour un individu et à 15 millions de dollars pour un non-individu.

Senator Dalphond: How many million?

Mr. Rochon: Fifteen. That was already in the act; that is why you don't see it. It is already there for other types of offences.

Senator Dalphond: Is there no prison term? Is it just a fine?

Mr. Rochon: There can also be a prison term of six months to a year depending on the offence.

[English]

Senator Simons: That's exactly what I wanted to ask about. In the criminal provision, it specifically says for motor vehicle theft. However, in the Radiocommunication Act, as you've just explained, it says for a purpose specified by the minister — *ministre urgence* — and you said it could be different kinds of purposes. This seems to me overly broad because this legislation would allow the government or the minister of the day to prohibit the manufacture, sale, possession, use, and so on, of any radio apparatus, equipment or device specified by the order of the minister. It doesn't say a device that would be used in the commission of a crime or to eavesdrop on people.

I'm also a member of the Standing Senate Committee on Transport and Communications. It concerns me that this gives broad latitude to a minister to ban the sale of radios or any kind of device for any reason that he specifies.

Mr. Rochon: Thank you for the comment, senator. You're right; it's a bit broader. The way the Radiocommunication Act is structured, unlike the Criminal Code, it can't direct toward specific offences. It's about the use of wireless communication, in this case, interception of communication.

In order for the minister to issue an order, the department, on his behalf, would need to follow the regulatory process that is followed for any type of ministerial order. You have to do a regulatory impact assessment to make sure you don't negatively impact other things. You need to do a public consultation as well. There are some checks and balances within the Treasury Board and within government to make sure that the benefits to Canadians are greater than potential harm to Canadians.

Wireless devices are everywhere now, senator. They're in your laptop, in your vehicles and in industry automating factories. There's potential risk in the future of interception of telecommunications that could cause serious harm to Canadians

Le sénateur Dalphond : Combien de millions?

M. Rochon : Quinze. C'était déjà dans la loi; c'est pour cette raison que vous ne le voyez pas. C'est déjà là pour d'autres types d'infractions.

Le sénateur Dalphond : Il n'y a pas de peine d'emprisonnement possible? C'est seulement une amende?

M. Rochon : Il peut aussi y avoir une peine d'emprisonnement de six mois à un an, selon l'infraction.

[Traduction]

La sénatrice Simons : C'est exactement ce que je voulais savoir. Dans le Code criminel, la disposition porte spécifiquement sur le vol de véhicules à moteur. Cependant, en vertu de la Loi sur la radiocommunication, comme vous venez de l'expliquer, l'infraction doit être commise dans l'objectif précisé par le ministre, et vous avez ajouté que ce pourrait être dans différentes sortes d'objectifs. Cette disposition me semble trop générale parce que ce projet de loi permettrait au gouvernement ou au ministre en poste d'interdire la fabrication, la vente, la possession, l'utilisation et ainsi de suite de tout appareil radio, matériel ou dispositif précisé dans un arrêté du ministre. Il n'est pas précisé que ce doit être un dispositif qui serait utilisé pour commettre un crime ou pour espionner des gens.

Je suis également membre du Comité sénatorial permanent des transports et des communications. Ce qui m'inquiète, c'est que cette disposition confère au ministre une vaste latitude pour interdire la vente de radios ou de tout autre type d'appareil pour toute raison qu'il précisera.

M. Rochon : Je vous remercie de votre commentaire, sénatrice. Vous avez raison; la portée est très générale. Contrairement au Code criminel, la Loi sur la radiocommunication ne peut pas désigner des infractions précises. Elle porte sur l'utilisation de la communication sans fil et, dans le cas qui nous occupe, de l'interception de signaux de communication.

Pour que le ministre émette un arrêté, le ministère doit, en son nom, suivre le processus réglementaire applicable à tout type d'arrêté ministériel. Il faut faire une étude d'impact de la réglementation pour s'assurer que la décision n'aura aucun effet néfaste sur d'autres plans. Il faut aussi tenir une consultation publique. Au sein du Conseil du Trésor et du gouvernement, il existe un système de freins et de contrepoids pour s'assurer que les avantages sont plus importants que les préjudices potentiels pour les Canadiens.

Aujourd'hui, les dispositifs sans fil sont omniprésents, sénatrice. Ils sont dans les ordinateurs portables, dans les véhicules et dans les usines automatisées du secteur. Il existe un risque potentiel d'interception de signaux de télécommunication

and Canadian businesses, hence the way this is structured. If there's another major risk to Canadians, then these provisions could be enacted upon to address that.

Senator Simons: Then you're good to go. I'm always concerned with anything that has to do with communication which impinges on freedom of speech and the right to know. I always imagine what this legislation would be capable of being twisted into, in the hands of the worst possible prime minister. I'm wondering if there are enough checks and balances to ensure that this provision could not be abused in such a way that it would impinge on the capacity of Canadians to communicate among themselves or, frankly, for the kind of technological advancement that you're talking about. This would potentially allow a future minister to regulate the way we use Wi-Fi.

Mr. Rochon: This would follow the Statutory Instruments Act. Within government, we have to trust our government institutions to enforce and make sure that these things don't happen. If those systems work as intended, they should prevent such things.

Senator Simons: Thank you very much.

Senator Cotter: I want to go back to the Judges Act. I forgot to whom I might be posing my question.

It's been great to have you all here, although the number of signs we have to keep making will stretch our budget, I think.

Senator Simons: I feel like we need music, like some sort of Benny Hill —

Senator Cotter: To be absolutely clear and maybe take some issue with what the minister described, the conversation was focused on Alberta. The amendments to section 24 of the Judges Act seems to redistribute potential additional judges that were specified for use in Unified Family Courts across the country. Now 17 of them have been moved to the more general pool of general administration Superior Courts. If I understand this correctly, those 17 could be distributed to any jurisdiction, including Alberta.

I think I'm right, am I not, that those 17 cannot, as the minister seemed to suggest, be redistributed to Unified Family Courts in other jurisdictions because they have been rolled up out of the Unified Family Court category? Am I right that they're no longer available for use in Unified Family Court environments in any other provinces either?

susceptible de causer un grave préjudice aux Canadiens et aux entreprises canadiennes, ce qui explique pourquoi les dispositions sont ainsi structurées. Si jamais un nouveau risque grave se posait pour les Canadiens, ces dispositions pourraient être adoptées pour régler ce problème.

La sénatrice Simons : Vous pouvez donc aller de l'avant. Je suis toujours préoccupée par tout ce qui concerne la communication et porte atteinte à la liberté d'expression et au droit de savoir. J'imagine toujours que ce projet de loi pourrait être manipulé par le pire premier ministre possible. Je me demande s'il y a suffisamment de freins et de contrepoids pour veiller à ce que cette disposition ne puisse pas être utilisée de façon abusive de façon à nuire à la capacité des Canadiens de communiquer entre eux ou à freiner les progrès technologiques dont vous parlez. Cela pourrait permettre à un futur ministre de réglementer la façon dont nous utilisons la technologie sans fil.

M. Rochon : Ce projet de loi respecterait la Loi sur les textes réglementaires. Au gouvernement, nous devons faire confiance à nos institutions gouvernementales en matière d'application de la loi et nous assurer que ces scénarios ne se produiront pas. Si ces systèmes fonctionnent comme prévu, ils devraient empêcher ce genre de choses.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup.

Le sénateur Cotter : Je reviens à la Loi sur les juges. Je ne sais plus à qui je dois poser ma question.

Nous sommes très heureux de vous avoir tous ici, même si je pense que les nombreux signes que nous devons faire vont se répercuter sur notre budget.

La sénatrice Simons : J'ai l'impression que nous avons besoin de musique, dans le style de Benny Hill...

Le sénateur Cotter : Pour que ce soit tout à fait clair et, peut-être, pour exprimer mon désaccord avec certains propos du ministre, je dois faire observer que la discussion portait sur l'Alberta. Les modifications apportées à l'article 24 de la Loi sur les juges semblent réaffecter à travers le pays d'éventuels juges supplémentaires qui devaient être affectés aux tribunaux unifiés de la famille. Dix-sept d'entre eux ont été transférés dans le bassin de ressources plus général des cours supérieures. Si j'ai bien compris, ces 17 juges pourraient être réaffectés dans n'importe quelle province, dont l'Alberta.

Ai-je raison de dire que, contrairement à ce qu'a laissé entendre le ministre, ces 17 juges ne peuvent pas être réaffectés aux tribunaux unifiés de la famille d'autres provinces ou territoires parce qu'on les a sortis de la catégorie des tribunaux de la famille? Ai-je raison de dire qu'ils ne seront plus disponibles pour exercer leur fonction dans les tribunaux de la famille d'une autre province?

Ms. Dekker: They would not be able to be used for Unified Family Courts as the provinces had established them. However, they could be used for family matters in general trial courts, depending on how a Chief Justice, for example, would allocate the various cases among their judges.

Senator Cotter: That could be anywhere in the country?

Ms. Dekker: Exactly.

Senator Cotter: By rolling them up, is this a small concession that this aspect of access to justice — I don't want to say failed — has gone as far as it can go?

Ms. Dekker: I don't know that I would go that far. I know from the history that unified family courts started as pilot projects in various jurisdictions that opted to try them out. They were deemed to be successful. There have been policy decisions by various governments over the years to expand them. They first opened in 1970. So there have been various expansion efforts. The most recent one was in the Budget 2018 announcement, so I wouldn't interpret it as saying it's a failure at all. The government continues to support unified family courts, but there are various needs across the board.

Senator Cotter: This amendment caps and indeed shrinks the number of additional judges that can be sent to unified family courts.

Ms. Dekker: Yes.

Senator Cotter: Thank you.

Senator Pate: I'm interested in the demographics now in terms of the auto theft category for the current offences that exist. What are the demographics? I'm interested in the age of folks who are convicted, both under the Youth Criminal Justice Act, or YCJA, and under the Criminal Code of Canada; the length of the sentence; the race and how that plays out. Whatever information you have.

Mr. Giammaria: I beg your pardon, Senator. I was struggling to take notes of what you were asking for. I got as far as age and length of the sentence.

Senator Pate: And race and gender too. I suspect it's predominantly male.

Mr. Giammaria: I regret to say that I don't have that data readily at hand, but I can certainly undertake to provide it if that's of assistance.

Senator Pate: That would be great. Could you show over time how that has moved?

Me Dekker : Ils ne pourraient pas être affectés aux tribunaux de la famille tels qu'établis par les provinces. Ils pourraient toutefois traiter des affaires familiales dans les tribunaux de première instance, par exemple, si un juge en chef décidait de répartir les causes entre ses différents juges.

Le sénateur Cotter : Cela pourrait être n'importe où au pays?

Me Dekker : Exactement.

Le sénateur Cotter : N'est-ce pas là une façon de concéder que cet aspect de l'accès à la justice — je ne veux pas dire l'échec — a atteint sa limite?

Me Dekker : Je n'irais pas jusqu'à dire ça. Je sais d'expérience que les tribunaux de la famille ont d'abord été créés à titre expérimental. L'expérience a été considérée comme un succès. Au fil des ans, divers gouvernements ont pris des décisions stratégiques en vue d'en augmenter le nombre. Ces tribunaux ont ouvert leurs portes en 1970. Il y a donc eu divers efforts d'expansion. La plus récente mesure a été annoncée dans le budget de 2018, je ne dirais donc pas qu'il s'agit d'un échec. Le gouvernement continue de soutenir les tribunaux unifiés de la famille, mais les besoins varient d'un endroit à l'autre.

Le sénateur Cotter : Cette modification limite et même réduit le nombre de juges supplémentaires qui peuvent être affectés aux tribunaux de la famille.

Me Dekker : Oui.

Le sénateur Cotter : Merci.

La sénatrice Pate : Je m'intéresse aux données démographiques sur les infractions commises dans la catégorie des vols de voitures. Quelles sont les données démographiques? Je m'intéresse à l'âge des contrevenants reconnus coupables, tant en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, qu'en vertu du Code criminel du Canada, ainsi qu'à la durée des peines, à la race des contrevenants et à la façon dont ces données sont prises en compte. Avez-vous des données à nous fournir à cet égard?

Me Giammaria : Je m'excuse, sénatrice. Je n'ai pas réussi à prendre note de tout ce que vous demandez. Je n'ai noté que l'âge et la durée de la peine.

La sénatrice Pate : Aussi la race et le genre. Je suppose que les contrevenants sont surtout des hommes.

Me Giammaria : Je n'ai malheureusement pas ces données sous la main, mais je peux vous les faire parvenir si elles peuvent vous être utiles.

La sénatrice Pate : Ce serait fantastique. Pouvez-vous aussi indiquer comment elles ont évoluées au fil du temps?

The Chair: Can you kindly provide the data to the clerk and he will share it with all the members?

Mr. Giammaria: Yes, thank you, Madam Chair.

Senator Pate: If you could have it across jurisdictions as well, that would be great. I know not all provinces routinely provide that information to Statistics Canada, but whatever you have would be useful.

I'm wondering whether either of you are comfortable opining on this whole issue. Although, ostensibly, this is about addressing organized crime, in my experience, it's not usually the folks who are even in the middle tier — it's usually the lowest rungs. Generally, the folks I meet when I go into the federal penitentiary are not the ones who are profiting from the international sale of these automobiles, and certainly the international crime rings.

What are the efforts that will actually address those issues? In a country where we have named people in things like the Panama and Pandora papers and we are not prosecuting them, I find it hard to believe that we will be going after the big fish, if you will, rather than continuing to haul in the easiest to catch.

Mr. Giammaria: Thank you for the question. It's an important one. I would start by saying that legislatively the law, in terms of party liability — a concept with which I'm sure you're familiar — would apply to anybody who is a material party to the offence, whether they are in Canada or not. Legislatively there are routes to liability for all of the actors in, let's say, an organized crime ring.

Who gets charged, when, and for what are matters of police discretion. If we're talking about going after foreign actors, that's a question of international cooperative enforcement, sort of beyond the purview of what I'm able to speak to. I can speak to that, the legal regime makes liability available. What motivates a certain kind of charge pattern or a certain investigation is really more a matter directed to police.

Senator Pate: Hopefully some of that will be evident by whatever you're able to provide in terms of data we requested.

Mr. Giammaria: If you're asking for sentencing data, it will be the aggregate data, so I don't know that it will necessarily reflect where the person was when they were charged or things like that. I can certainly make those inquiries.

La présidente : Auriez-vous l'amabilité de les faire parvenir à notre greffier qui les transmettra à tous les membres du comité?

Me Giammaria : Oui, je vous remercie, madame la présidente.

La sénatrice Pate : Si vous pouviez les ventiler par provinces et territoires, ce serait formidable. Je sais que les provinces ne transmettent pas toutes ces données périodiquement à Statistique Canada, mais tout ce que vous avez serait utile.

Est-ce que l'un ou l'autre d'entre vous se sent à l'aise de nous donner son avis sur cette question dans son ensemble? De toute évidence, ces infractions sont le fait du crime organisé, mais d'après mon expérience, ce ne sont habituellement pas les gens qui se trouvent dans la catégorie intermédiaire qui les commettent, mais ceux qui sont au bas de l'échelle. En général, les contrevenants que je rencontre quand je vais dans un pénitencier fédéral ne sont pas ceux qui profitent de la vente internationale de ces automobiles, et certainement pas des réseaux criminels internationaux.

Quelles mesures devons-nous prendre pour régler ces problèmes? Dans un pays où nous avons divulgué le nom des personnes impliquées, par exemple, dans les Panama Papers et les Pandora Papers, mais sans tenter de poursuites contre elles, j'ai du mal à croire que nous finirons par nous attaquer aux gros poissons, si je peux m'exprimer ainsi, au lieu de continuer à courir après les plus faciles à attraper.

Me Giammaria : Je vous remercie pour cette importante question. Pour commencer, je vous signale qu'en ce qui concerne la responsabilité des parties — c'est un concept que vous connaissez, j'en suis certain —, la loi s'appliquerait à quiconque participe concrètement à l'infraction, que cette personne se trouve au Canada ou pas. Sur le plan législatif, il existe des fondements de responsabilité pour tous les acteurs faisant partie, par exemple, d'une organisation criminelle.

C'est la police qui détient le pouvoir discrétionnaire de déterminer qui est accusé, quand et pour quels motifs. Dans le cas d'acteurs étrangers, c'est une question de coopération internationale des forces de l'ordre, ce qui dépasse en quelque sorte la portée de ce dont je suis en mesure de parler. Je peux toutefois vous dire que le régime juridique propose des fondements de responsabilité. Ce qui motive le type d'accusations ou d'enquête relève davantage de la police.

La sénatrice Pate : Espérons que tout cela deviendra évident grâce aux données que vous pourrez nous fournir.

Me Giammaria : Si vous demandez des données sur les peines, comme il s'agira de données globales, je ne sais pas si elles indiqueront où se trouvait la personne quand elle a été accusée ou des détails du genre. Je peux certes demander à obtenir ces données.

Senator Pate: That would be great. Thank you.

Ms. Cassidy: You mentioned the concern about those who are involved in organized crime or who are more highly placed and who are benefitting from the crimes. One of the proposed amendments put forward in the auto theft set of measures is a new proposed offence of laundering the proceeds of crime on behalf of, for the benefit of, or in association with a criminal organization, and that would be a pure indictable offence. That provision is intended to signal and to be available as a means of targeting those who are more highly placed benefitting from these offences and indeed laundering the proceeds of their crime.

Senator Pate: It would be very helpful if you could show the analysis you have done on how that again would not capture the ones who will be drawn into it by others. In my experience, the more we have those kinds of measures, the more it goes down the food chain of who is doing the actual work, including the money laundering responsibility, so thank you.

Senator Clement: I have questions for Ms. Pelley, Health Canada and Mr. Bourgeois, Tax Law Services Portfolio.

Thank you all for being here, first of all. I'm always impressed by our public service and by the people who are in the government and represent Canadians. Thank you. Smart and hard-working. It's comforting.

The question I have for Ms. Pelley — I'll ask my questions and then get out of the way — is you were talking about well-established consumption sites. You gave some stats on how good things come from there. It's a terrible situation, but those sites can reduce harms.

You used the term "well established." Do you have models that you analyze, that you hold up as models that you would want to see replicated elsewhere? In answering Senator Prosper's questions around consultation, it sounds as if you will do more of that, so I do want to make a pitch for including municipalities into that consultation as well. If you could comment on that, I would appreciate it.

Mr. Bourgeois, tax court and access to justice strikes me as different, but when I look through, I understand. I've been to tax court as an articling student. This was a long time ago. It was a space where technical proficiency was valued, of course. Were you targeting small business, entrepreneurs here? If you are going to have that tax court, peopled by people who are

La sénatrice Pate : Ce serait formidable. Merci.

Me Cassidy : Vous avez parlé de personnes impliquées dans le crime organisé ou qui sont plus haut placées dans la hiérarchie et qui profitent des crimes. L'une des modifications proposées dans la série de mesures relatives au vol d'automobiles est une nouvelle infraction de recyclage des produits de la criminalité au profit ou sous la direction d'une organisation criminelle ou en association avec elle, ce qui constituerait carrément une infraction criminelle. Cette disposition vise à envoyer un message et pourrait être utilisée pour cibler les personnes haut placées dans la hiérarchie qui profitent de ces infractions et qui recyclent les produits de leur crime.

La sénatrice Pate : Il serait très utile que nous prenions connaissance de l'analyse que vous avez faite pour expliquer que cela ne viserait pas les personnes qui seront entraînées dans le crime par autrui. D'après mon expérience, plus nous prendrons des mesures de ce genre, plus nous remonterons la chaîne des responsables du recyclage des produits de la criminalité. Merci.

La sénatrice Clement : J'ai des questions pour Mme Pelley, de Santé Canada, et Me Bourgeois, du Portefeuille des services du droit fiscal.

Tout d'abord, merci à tous d'être ici. Je suis toujours impressionnée par notre fonction publique et par les gens qui font partie du gouvernement et représentent les Canadiens. Je vous remercie de votre perspicacité et de votre travail assidu. C'est rassurant.

Je vais poser mes questions en rafale et vous laisserai ensuite répondre. Voici ma question pour Mme Pelley. Vous avez parlé de sites de consommation bien établis. Vous avez donné des statistiques sur les avantages qu'ils apportent. C'est une situation terrible, mais ces sites peuvent contribuer à la réduction des méfaits.

Vous avez utilisé les mots « bien établis ». Avez-vous des modèles que vous analysez, des sites modèles et que vous voudriez voir implantés ailleurs? Dans votre réponse aux questions de la sénatrice Prosper au sujet des consultations, j'ai cru comprendre que vous alliez en tenir davantage. Je vous propose donc d'inviter également des municipalités à y participer. J'aimerais avoir votre avis à ce sujet.

Maître Bourgeois, la cour de l'impôt et l'accès à la justice me paraissent deux choses bien différentes, mais quand je regarde plus attentivement, je comprends. J'ai fait mon stage à la cour de l'impôt, il y a déjà longtemps. C'était un endroit où la compétence technique était valorisée, bien entendu. Parlez-vous des petites entreprises, des entrepreneurs? Si cette cour de

unrepresented, how will the officials and justices be supported in that? When you're dealing with unrepresented, it's tough. The Income Tax Act, that brick, is tough even for lawyers.

Ms. Pelley?

Ms. Pelley: Thank you so much for the question. Thank you for your comments as well. They are appreciated.

Health Canada's role when it comes to supervised consumption sites and services is really to ensure that the sites themselves — which are largely community-based and the impetus for these sites has always been kind of ground-up community-led initiatives — can legally operate. Our primary role is to make sure that they are not subject to the criminal penalties in the Controlled Drugs and Substances Act for things like possession on the site. That's really Health Canada's role. The whole concept of harm reduction has come and been kind of a ground-up community-led initiative over a series of time and building the evidence. I don't want to speak on behalf of the sites themselves, who are the ones who have built that evidence and who have tested out things.

With respect to your question about when it is properly established, I think a large part of that has to do with community consultations prior to the opening of a site. What is the appropriate site, what is the appropriate location that is going to serve the needs of their clients, as well as broader community things? Our experience authorizing these sites through exemptions over the years has pointed to the importance of community consultations on a site-by-site basis. It's not really Health Canada's role to do those consultations or to dictate where the sites might be established, that really is a community thing. Certainly, in terms of the broader consultation around the regulations themselves, it would absolutely be our intention to engage with municipalities on those issues.

Senator Clement: Thank you.

The Chair: Thank you. Senators, we have about four and a half minutes. Two senators want second round —

Senator Clement: There was a second question for Mr. Bourgeois.

The Chair: I'm sorry. Go ahead.

Mr. Bourgeois: I should be brief. To answer your question about self-represented individuals, or corporations now, we should note that there are two divisions to the tax code of Canada. There is the general procedure, whose rules of evidence and procedure are comparable to other superior courts in other

l'impôt entend des personnes qui ne sont pas représentées par un avocat, comment les fonctionnaires et les juges seront-ils appuyés dans leur travail? C'est difficile de traiter avec des personnes qui se représentent elles-mêmes. Même les avocats ont du mal à comprendre cette brique qu'est la Loi de l'impôt sur le revenu.

Madame Pelley, quelle est votre réponse?

Mme Pelley : Merci beaucoup de la question. Je vous remercie également pour vos commentaires.

En ce qui concerne les sites et les services de consommation supervisée, le rôle de Santé Canada consiste à veiller à ce que ces sites — qui sont pour la plupart communautaires et qui ont été mis en place dans le cadre d'initiatives communautaires locales — puissent fonctionner en toute légalité. Notre rôle principal est de nous assurer qu'ils sont à l'abri des sanctions pénales prévues dans la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, par exemple, pour possession de substance sur place. C'est vraiment le rôle de Santé Canada. Le concept de la réduction des méfaits s'est imposé, en fait, dans le cadre d'une initiative communautaire lancée à diverses périodes pour recueillir des données probantes. Je ne veux pas parler au nom des sites, car ce sont eux qui ont recueilli cet ensemble de données probantes et expérimenté différentes solutions.

Quant à savoir à quel moment un site est bien établi, je dirais que cela dépend en grande partie des consultations communautaires qui ont lieu avant l'ouverture du site. Quel est le site approprié, quel est l'emplacement idéal qui permettront de répondre aux besoins de la clientèle et à ceux de la collectivité en général? Notre expérience de l'autorisation de ces sites par le biais d'exemptions au fil des ans a fait ressortir l'importance des consultations communautaires au cas par cas. Ce n'est pas vraiment le rôle de Santé Canada de mener ces consultations ou de déterminer à quel endroit un site peut être établi, cela relève de la collectivité. Pour ce qui est de la consultation plus vaste sur la réglementation elle-même, nous avons vraiment l'intention d'aborder ces questions avec les municipalités.

La sénatrice Clement : Merci.

La présidente : Je vous remercie, chers collègues. Il nous reste environ cinq minutes. Deux d'entre vous souhaitent avoir un second tour...

La sénatrice Clement : J'avais une deuxième question pour Me Bourgeois.

La présidente : Je suis désolée, allez-y.

Me Bourgeois : Je vais être bref. Pour répondre à votre question au sujet des particuliers ou des entreprises qui se représentent eux-mêmes, je rappelle que le régime fiscal canadien comporte deux volets. Il y a d'abord la procédure générale, dont les règles en matière de preuve et de procédure

provinces, but there is also the informal procedure, which is an informal court, a sort of small claims court. The legislative provisions here only target the general procedure, because at the informal procedure, taxpayers can be represented by whomever they want. It could be a neighbour or a friend. But there remains the complexity of litigating matters involving self-represented individuals in what can sometimes be very complex issues. There needs to be an ability to navigate the rules.

Obviously, we cannot provide advice to taxpayers who are appearing before the court, but there are things we do and we're trained to do to assist, such as providing our documents in advance and providing our legal arguments in advance so that the self-represented taxpayer can take knowledge of them before going to court. But there remains that tension between being an officer of the court and presenting and defending a client's position in court and allowing the taxpayer, who is self-represented, to navigate those rules, which can be difficult.

Senator Batters: This question is for Ms. Cassidy. This is about the section you were speaking about. You gave us the initial part of what *ex parte* orders are — which for the non-lawyers watching means without notice to the parties involved, dealing with *ex parte* order to allow a judge to make certain accounts and dealing with certain accounts.

First of all, I would like clarification. Does that just pertain to electronic-type accounts like email or social media? I am also wondering if it applies to electronic bank accounts or bank accounts. I wasn't sure if that was *ex parte* as well as the existing section, but it is. I did have a chance to check the section. I note that these new powers are contained in a Budget Implementation Act. Yes, it's getting in new *ex parte* orders. Could you make that clarification of what type of accounts you are talking about here? But also, could those types of new powers, without notice powers, apply to a situation like the truckers' convoy?

Ms. Cassidy: Thank you very much. I'm sorry that I didn't catch the beginning of your question, but I do believe — and please correct me if I am wrong — that your question pertains to the keep open account order, is that correct?

Senator Batters: Sorry, could you repeat that — the what?

Ms. Cassidy: Does your question pertain to the keep open account order?

sont comparables à celles des cours supérieures d'autres provinces. Il y a ensuite la procédure informelle, puisqu'il s'agit d'une cour « informelle », une sorte de cour des petites créances. Les dispositions législatives ici ne visent que la procédure générale, parce que dans le cadre de la procédure informelle, les contribuables peuvent être représentés par une personne de leur choix, par exemple, par un voisin ou un ami. Il n'en demeure pas moins que les litiges où des personnes se représentent elles-mêmes sont parfois très complexes. Il faut savoir s'y retrouver dans les règles.

Il va sans dire que nous ne pouvons pas donner de conseils aux contribuables qui comparaissent devant le tribunal, mais nous pouvons les aider, et nous avons été formés pour cela. Nous pouvons, par exemple, fournir à l'avance nos documents et nos arguments juridiques afin que les contribuables qui assurent leur propre défense puissent en prendre connaissance avant de se présenter au tribunal. Il existe toujours une tension entre le fait d'être un officier de justice qui présente et défend la position d'un client devant le tribunal et le fait d'autoriser un contribuable, qui se représente lui-même, à naviguer dans ces règles, ce qui est parfois difficile.

La sénatrice Batters : Ma question s'adresse à Me Cassidy et concerne la disposition dont vous avez parlé. Vous nous avez expliqué ce que sont les ordonnances *ex parte*. Pour l'information des non-avocats qui nous regardent, ce sont des ordonnances, émises sans préavis aux parties concernées, qui permettent à un juge de maintenir ouverts et de traiter certains comptes.

J'aimerais d'abord avoir une précision. Ces ordonnances s'appliquent-elles seulement aux comptes électroniques, comme les comptes de courriel ou de médias sociaux? Ou est-ce qu'elles s'appliquent aussi aux comptes bancaires électroniques ou aux comptes bancaires tout court? Je n'étais pas certaine si ces comptes étaient visés par les ordonnances *ex parte* comme le prévoit l'article actuel, mais j'ai vérifié le libellé de l'article et c'est bien le cas. Je remarque que ces nouveaux pouvoirs sont inclus dans une loi d'exécution du budget. Oui, il s'agit d'y inclure les ordonnances émises en réponse à une demande *ex parte*. Pouvez-vous préciser de quels comptes il s'agit et nous dire également si ces nouveaux pouvoirs de rendre une ordonnance sans préavis pourraient aussi s'appliquer à une situation comme celle du convoi de camionneurs?

Me Cassidy : Merci beaucoup. Je suis désolée, mais je n'ai pas entendu le début de votre question. Si je ne fais pas erreur, je pense qu'elle porte sur l'ordonnance de maintien d'un compte ouvert, n'est-ce pas?

La sénatrice Batters : Désolée, pourriez-vous répéter, je n'ai pas bien compris?

Me Cassidy : Votre question concerne-t-elle l'ordonnance de maintien d'un compte ouvert?

Senator Batters: Yes. That whole section, Subdivision C of division 34. I'm unclear what type of accounts you're talking about.

Ms. Cassidy: Both of the orders are anticipated to apply. They can apply to financial accounts, bank accounts, for example. The first provision in particular was a recommendation of the Commission of Inquiry into Money Laundering in British Columbia, and the recommendation was that the Government of British Columbia should engage with the Government of Canada to establish a keep-open account framework. That recommendation came from some testimony before the commission in relation to the United States' keep-open account framework.

Ours is different in that we are proposing a prior judicial authorization — an actual court order — whereas in the U.S. law enforcement can request it.

Senator Batters: Is it also dealing with electronic accounts, like emails, social media and that sort of thing, or is it just pertaining to financial accounts?

Ms. Cassidy: Yes, I wanted to give you the background on the —

Senator Batters: I know, I only have a short time.

Ms. Cassidy: The term account is not defined because it is anticipated that these orders may be useful in relation to other types of accounts, such as an email account, for example. Yes.

Senator Batters: Sorry, you were cut off kind of at the end. What did you say at the end of that answer?

Ms. Cassidy: I'm so sorry. It is anticipated and expected that these orders could be useful and available for other types of accounts.

Senator Batters: Okay. And the truckers' convoy — could it apply to something like that?

The Chair: We are out of time. Thank you very much for being here. I want to thank the officials. You have been very patient with us, with coming to the table. I wish we had a bigger table; we don't normally have this situation. Thank you very much, all of you, for being here. I'm sure we will see you again. Thank you. Senators, thank you, we'll see you tomorrow morning.

(The committee adjourned.)

La sénatrice Batters : Oui, toute la sous-section C de la section 34. Je ne sais pas trop de quel compte vous parlez.

Me Cassidy : Les deux ordonnances devraient s'appliquer. Elles peuvent s'appliquer à des comptes financiers, par exemple, des comptes bancaires. La première disposition, en particulier, découle d'une recommandation de la Commission d'enquête sur le recyclage des produits de la criminalité de la Colombie-Britannique. Selon cette recommandation, le gouvernement de la Colombie-Britannique doit collaborer avec le gouvernement du Canada à la mise en place d'un cadre pour le maintien de comptes ouverts. Cette recommandation a été formulée par des témoins qui ont comparu devant la commission au sujet du cadre de comptes ouverts mis en place aux États-Unis.

Le nôtre est différent en ce sens que nous proposons une autorisation judiciaire préalable — une ordonnance du tribunal — alors qu'aux États-Unis, les forces de l'ordre peuvent en faire la demande

La sénatrice Batters : Est-ce que cela concerne aussi les comptes électroniques, comme les courriels, les médias sociaux, ou seulement des comptes financiers?

Me Cassidy : Oui, je voulais vous décrire le contexte ...

La sénatrice Batters : Je sais, mais j'ai très peu de temps.

Me Cassidy : Le mot « compte » n'est pas défini parce que nous prévoyons que ces ordonnances pourraient être utiles pour d'autres types de comptes, par exemple pour un compte de messagerie électronique. C'est exact.

La sénatrice Batters : Désolée, vous avez été interrompue à la fin. Que disiez-vous en terminant votre réponse?

Me Cassidy : Je suis désolée. Nous anticipons que ces ordonnances pourraient être utilisées pour d'autres types de comptes.

La sénatrice Batters : D'accord. Est-ce qu'elles pourraient s'appliquer au convoi des camionneurs, par exemple?

La présidente : Le temps est écoulé. Merci à tous de votre présence. Je remercie notamment les fonctionnaires de leur présence et de leur grande patience à notre égard. Nous aurions bien voulu vous accueillir à une table plus grande, mais ce n'est vraiment pas une situation habituelle. Merci beaucoup à vous tous d'être venus. Je suis certaine que nous vous reverrons. Chers collègues, je vous remercie. Nous nous reverrons demain matin.

(La séance est levée.)